

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE 2001 RÉSUMÉ

L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SUR L'AFRIQUE

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le *Rapport sur le développement en Afrique 2001* a été préparé par une équipe du Département de la planification stratégique et de la recherche, sous la direction de Henock Kifle.

L'équipe était dirigée par Temitope W. Oshikoya et comprenait M. Nureldin Hussain, John C. Anyanwu et Sipho Stella Moyo de la Division de la recherche.

Les statistiques économiques et sociales ont été préparées par la Division de la statistique dirigée par Charles L. Lufumpa et comprenant André Portella, Beejaye Kokil, et Maurice Mubila.

Rhoda R. Bangurah a assuré les services de production, Richard Synge, la mise en forme, et Maurice K. Kponnou a fourni les services d'assistant de recherche.

Les documents de référence énumérés dans la note bibliographique ont été exploités dans le cadre de la préparation du rapport. Les auteurs sont reconnaissants des observations et suggestions venues tant de l'intérieur que de l'extérieur de la Banque et qui ont contribué à améliorer le contenu du rapport. Des observations et suggestions ont été formulées au sein de la Banque par M'Hamed Amdiss, Abdirahman Beileh, George Bene-Hoane, Naceur Bourenane, Ali Bourhand, Oladunjoye Fajana, Abadalla Hamdock, Obadiah Mailafia, Kupukile Mlambo, Peter Mwanakatwe, Sheku Sesay et Elfatih Shaaeldin et à l'extérieur par Ernest Aryeetey de l'Université de Legon, Anthony Hawkins de l'Université du Zimbabwe, Olugbenga Adesida, de la Knowledge Center, Melvin Ayogu de l'Université de Cape Town, Peter Anyang' Nyong'o de l'Académie africaine des sciences, Tchabouré Aimé Gogué du BESTAF International et Ejeviome Eloho Otobo de CEA.

©2001 La Banque africaine de développement
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le présent document résume le Rapport sur le développement en Afrique 2001, publié par Oxford University Press et Economica pour le compte de la Banque africaine de développement. Le Rapport sur le développement en Afrique 2001 a été établi par les services de la Banque et les opinions qu'il contient ne reflètent pas nécessairement celles des Conseils d'administration de la Banque ou des pays qu'ils représentent. Les dénominations utilisées dans le présent rapport n'impliquent, de la part de la Banque africaine de développement, aucune prise de position concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire, ou le tracé de ses frontières.

Table des Matières du Rapport sur le Développement en Afrique 2001

PREMIÈRE PARTIE : L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Chapitre 1 L'économie africaine en 2000

Chapitre 2 Profil économique régional

DEUXIÈME PARTIE : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Chapitre 3 Politique, conflits et corruption

Chapitre 4 Promouvoir la gouvernance économique et le gouvernement d'entreprise

Chapitre 5 La gouvernance dans ses dimensions mondiales

Chapitre 6 Politique du Groupe de la Banque en matière de bonne gouvernance

Bibliographie

TROISIÈME PARTIE : STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SUR L'AFRIQUE

RÉSUMÉ

Rapport sur le développement en Afrique 2001

Introduction

Le *Rapport sur le développement en Afrique 2001* passe en revue la performance actuelle et les perspectives socio-économiques de l'Afrique. Il propose une analyse approfondie des questions touchant à l'appui à la bonne gouvernance sur le continent, en particulier la politique, les conflits et la corruption, la gouvernance économique et la gouvernance d'entreprise, les dimensions mondiales de la gouvernance et la politique du Groupe de la Banque en matière de gouvernance. Le Rapport présente également les principales statistiques économiques et sociales relatives à

l'Afrique. Le présent résumé reprend les points saillants du Rapport.

L'économie africaine en 2000

Après un fléchissement à 2,7 pour cent en 1999, la croissance du PIB réel de l'Afrique s'est légèrement redressée pour s'établir, d'après les estimations, à 3,2 pour cent en 2000 (tableau 1 graphique 1). Cette modeste reprise a été possible grâce à un sursaut des principales économies du continent, en particulier des pays exportateurs de pétrole, et à la vigueur persistante de certaines économies de moindre envergure. Stimulées par

Tableau 1 : Afrique : Indicateurs macroéconomiques, 1996- 200

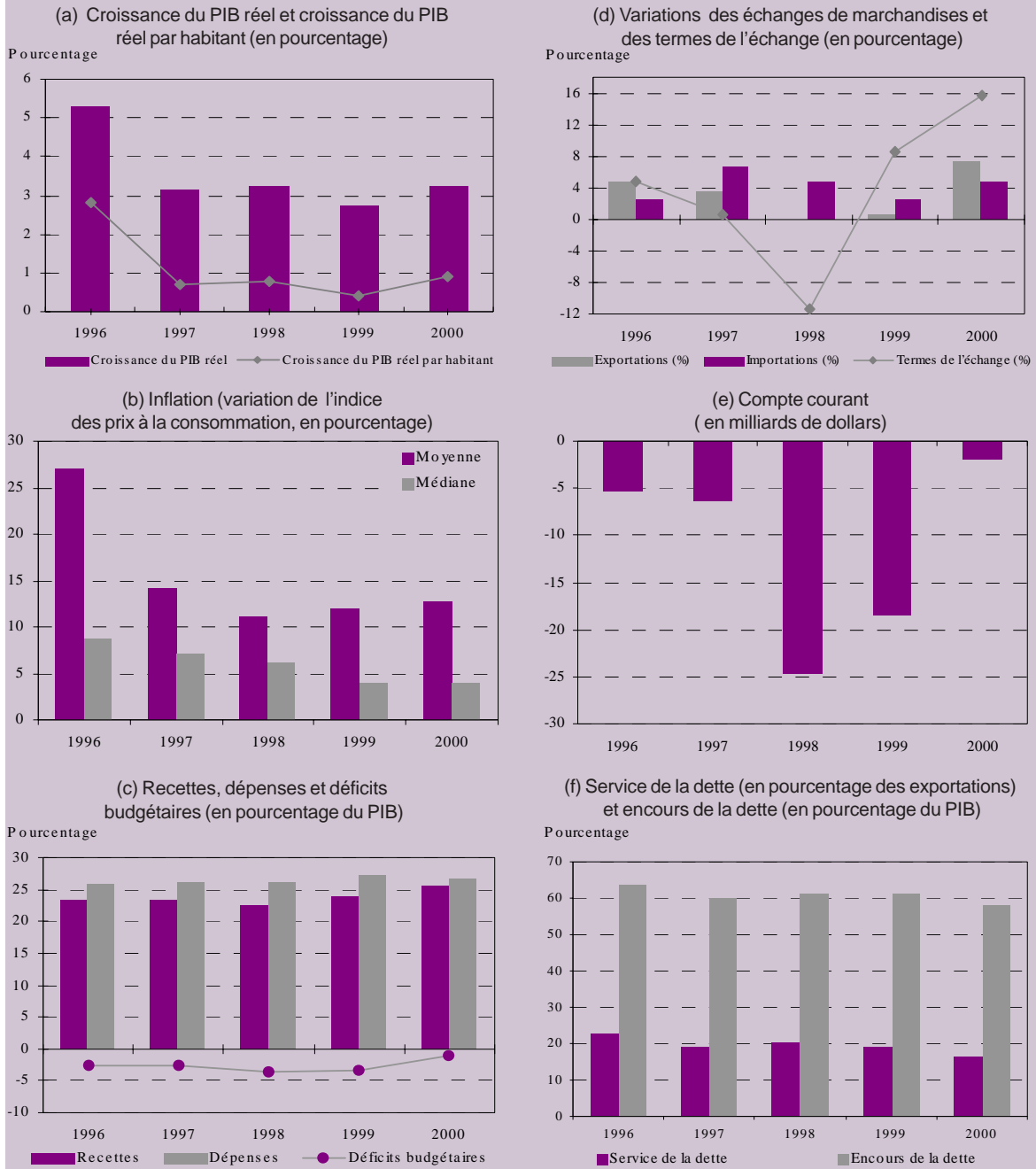
Indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000 ^{a/}	2001 ^{b/}
1. Croissance du PIB réel	5.3	3.2	3.2	2.7	3.2	4.1
2. Croissance du PIB réel par habitant	2.8	0.7	0.8	0.4	0.9	1.8
3. Inflation (%)	27.0	14.1	11.2	12.0	12.7	10.2
4. Ratio d'investissement (en % du PIB)	18.1	18.2	20.2	20.4	19.9	20.3
5. Solde budgétaire (en % du PIB)	-2.6	-2.7	-3.6	-3.4	-1.0	-1.3
6. Croissance de la masse monétaire (%)	18.7	17.5	14.2	17.9	13.4	10.9
7. Croissance des exportations, en volume (%)	4.7	3.6	0.0	0.6	7.3	5.3
8. Croissance des importations, en volume (%)	2.5	6.8	4.7	2.6	4.8	5.1
9. Termes de l'échange (%)	4.8	0.6	-11.3	8.6	15.7	-5.8
10. Balance commerciale (en milliards de \$)	4.8	2.2	-17.5	-10.4	11.4	2.9
11. Compte courant (en milliards de \$)	-5.3	-6.4	-24.6	-18.5	-2.0	-8.6
12. Compte courant (en % du PIB)	-1.0	-1.2	-4.5	-3.4	-0.3	-1.4
13. Service de la dette (en % des exportations)	22.9	19.2	20.4	19.3	16.2	20.6

Notes : a/ Estimations provisoires

b/ Prévisions

Source : Division de la statistique de la BAD et FMI.

Graphique 1 : Afrique : Principaux indicateurs économiques, 1996-2000



le cours mondial élevé du pétrole et par les progrès réalisés en matière de stabilisation macroéconomique, d'ajustement structurel et de gouvernance, les exportations ont largement contribué à la reprise économique. Une vingtaine de pays, contre 14 l'année précédente, ont enregistré des taux de croissance compris entre 3 et 5 pour cent, mais six pays ont connu une récession. Le nombre de pays à croissance négative a certes baissé de onze à six, mais le nombre de pays enregistrant une croissance supérieure à cinq pour cent a lui aussi diminué depuis le milieu des années 90. Il en ressort que, pour la plupart des pays, le taux de croissance tendanciel, solidement établi à 3,2 pour cent par an (tableau 1 graphique 1a), qui est à peine supérieur au taux de croissance démographique.

Dans l'ensemble, la situation budgétaire des pays africains s'est considérablement améliorée en 2000, le déficit budgétaire ayant été ramené à 1 pour cent du PIB en moyenne, contre 3,5 pour cent en moyenne au cours des deux années précédentes (tableau 1 graphique 1c). Cette baisse est le résultat de l'augmentation des recettes des exportations pétrolières et du renforcement de la discipline budgétaire dans les pays qui ont mis en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Dans l'ensemble, les taux d'inflation sont restés stables à environ 13 pour cent en 2000 (tableau 1 graphique 1b).

L'accroissement des recettes des exportations pétrolières a lui aussi contribué à l'amélioration sensible des comptes extérieurs. Pour la première fois, la valeur des exportations a atteint 150 milliards de dollars, tandis que le volume des exportations progressait de 7,3 pour cent pour atteindre leur niveau le plus élevé depuis cinq ans (tableau 1 graphique 1d). Compte tenu du fait que le volume d'exportation a augmenté plus vite que le volume d'importation et que les termes de

l'échange se sont améliorés pour les principaux exportateurs de pétrole, le solde commercial du continent s'est consolidé, passant à 11 milliards de dollars. Cette amélioration s'étant accompagnée d'une progression (plus modeste) des recettes de services nettes, le déficit du compte courant est tombé de 18 milliards de dollars (3,4 pour cent du PIB) en 1999 à 2 milliards de dollars (0,3 pour cent du PIB) en 2000 (tableau 1 graphique 1e).

Sur le plan sectoriel, ce sont surtout l'industrie et les services qui ont contribué à l'expansion de la production en 2000. Ces deux secteurs ont enregistré des taux de croissance de 4,4 et 4 pour cent respectivement, contre 3,1 et 3,3 pour cent en 1999. L'importance croissante du tourisme est pour beaucoup dans la montée en puissance du secteur des services de plusieurs économies africaines. Inférieur à 1 pour cent, le taux de croissance de l'agriculture est bien loin des 10,7 pour cent obtenus en 1996. Deux facteurs principaux ont influencé les résultats du secteur agricole : l'évolution des cours mondiaux des produits de base et les conditions climatiques défavorables qui ont prévalu dans des pays comme l'Éthiopie et le Maroc. Quant aux résultats du secteur énergétique d'économies clés telles que l'Algérie et le Nigéria, ils ont été déterminés essentiellement par le relèvement du prix du pétrole et par les contraintes pesant sur les capacités de production. La production minière a été affectée par l'évolution des politiques sectorielles, en particulier la privatisation de la société publique d'exploitation de cuivre de Zambie, et par la guerre et les conflits civils qui ont frappé les principales zones de production en Angola et en République démocratique du Congo. Si l'on fait abstraction du cas de l'Afrique du Sud, les résultats du secteur manufacturier continuent de pâtir du faible niveau de la demande intérieure, de l'augmentation du coût des matières premières

importées, des pénuries d'énergie et du manque de compétitivité.

Des résultats économiques contrastés

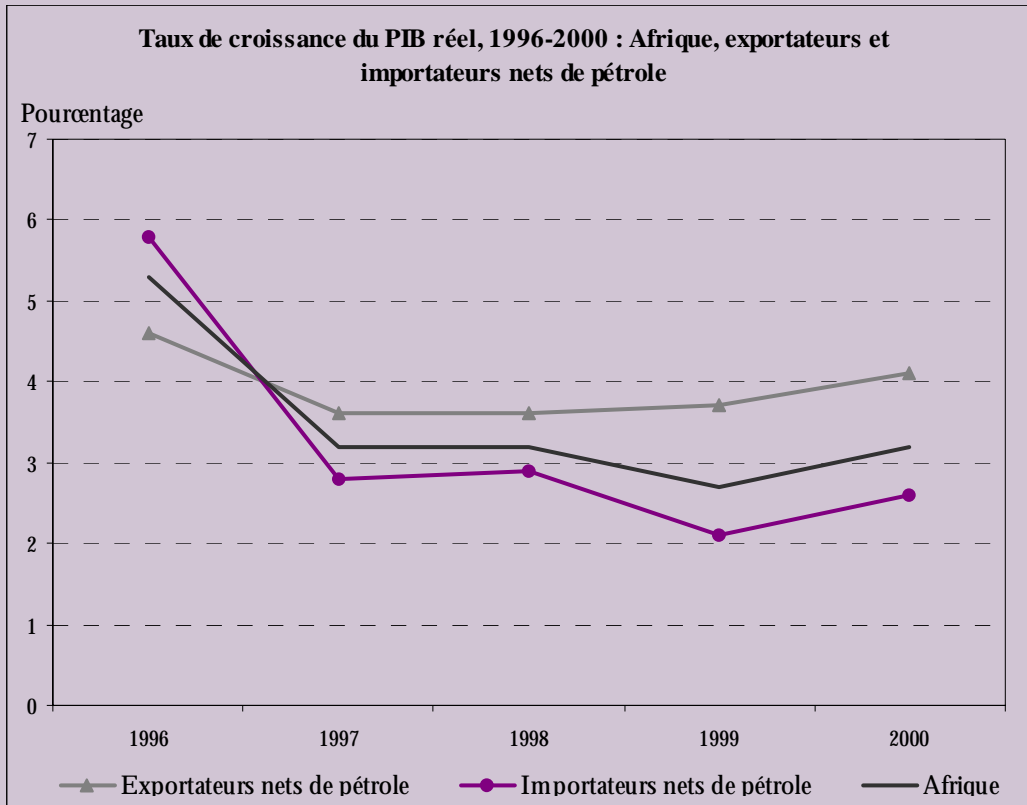
Le relèvement du prix du pétrole a permis aux dix principaux pays exportateurs de pétrole (Algérie, Angola, Cameroun, Congo Brazzaville, Égypte, Gabon, Guinée Équatoriale, Libye, Nigéria et Tunisie) d'enregistrer une croissance moyenne du PIB réel de 4,7 pour cent, bien supérieure à la moyenne continentale de 3,2 pour cent (graphique 2). Les pays africains importateurs de pétrole ont été confrontés à des pressions économiques internationales d'une toute autre portée, qui ont limité la croissance moyenne de leur PIB à 2,7 pour cent en 2000. Ces pays ont particulièrement souffert de la majoration du coût de l'énergie, de la modicité du prix des produits autres que les combustibles, des inondations et des conditions climatiques défavorables. Dans certains pays, l'économie a subi l'influence néfaste de politiques macroéconomiques incohérentes et d'une mauvaise gouvernance.

La croissance des exportations du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie a été ralentie par la chute du cours du café robusta, tandis que les exportations ghanéennes et ivoiriennes ont subi la déprime du cours du cacao. Malgré tout, la Tanzanie et l'Ouganda ont consolidé une tendance récente et maintenu une croissance impressionnante grâce à l'amélioration des politiques intérieures et au soutien des donateurs. Une conjugaison de facteurs a plongé la Côte d'Ivoire dans la récession : augmentation du coût de l'énergie, déprime du cours des produits de boisson, inadéquation des politiques intérieures et incertitude politique.

Parmi les producteurs de métaux, la Zambie a profité de la hausse du cours du cuivre et de la privatisation des mines de cuivre (Zambia Consolidated Copper Mines, ZCCM), qui, bien que tardive, a été couronnée de succès. Le Botswana continue d'afficher une croissance remarquable de 7 pour cent en 2000, en légère baisse par rapport aux 9 pour cent enregistrés en 1999. La vigueur de la demande internationale de diamants a aiguillonné les investissements étrangers directs et un taux de change concurrentiel a permis de compenser les pertes de production agricoles dues aux inondations du début de l'année. En République démocratique du Congo, la hausse de la production de cuivre et de cobalt n'a pas suffi à contrebalancer les effets néfastes de la guerre civile sur les autres secteurs de l'économie.

Dans plusieurs pays agricoles, la croissance a été ralentie sous l'effet de conditions climatiques défavorables. En Afrique de l'est et du nord, la sécheresse a été préjudiciable à la production agricole, notamment en Éthiopie, en Érythrée, au Maroc et en Tunisie. Au Maroc, bien que la production agricole ait diminué de plus de 15 pour cent, les répercussions sur l'ensemble de l'économie ont été atténuées par la croissance des autres secteurs, en particulier le secteur manufacturier et les services. Au cours du premier trimestre 2000, le cyclone Eline a frappé plusieurs régions d'Afrique australe, provoquant des dégâts considérables à l'agriculture et aux infrastructures (notamment les routes et les voies ferrées). Au Mozambique, où les dégâts ont été particulièrement importants, le déclin de la croissance, de 10 pour cent en moyenne les trois années précédentes à 7 pour cent en 2000, s'est doublé d'une poussée inflationniste et d'une dépréciation de la monnaie.

Graphique 2



Les taux de croissance des pays en conflit ont plafonné à 2,8 pour cent en moyenne, ce qui est inférieur au taux de croissance continental mais très supérieur à la moyenne de 1 pour cent enregistrée au cours des trois années précédentes. Il n'en demeure pas moins que le revenu par habitant de ce groupe de pays est deux fois et demie inférieur à celui du continent dans son ensemble. En Afrique du Sud, première économie du continent, la croissance de la production est

passée de 2 pour cent en 1999 à 3,1 pour cent en 2000. Ce bon résultat est imputable à l'accélération de l'expansion de l'agriculture et du secteur manufacturier ainsi qu'à la hausse des recettes tirées du platine, qui a supplanté l'or et les diamants au premier poste d'exportation du pays.

En Afrique centrale, la croissance nulle en 2000 reflétait néanmoins un redressement remarquable par rapport à la contraction de 4 pour cent enregistrée dans la région en 1999. Cette

reprise résulte de la bonne performance des pays exportateurs de pétrole de la région, dont les revenus ont bénéficié des cours soutenus sur le marché mondial en 2000, ce qui a nettement compensé le ralentissement enregistré dans les pays en conflit. Le déficit courant de la sous-région, exprimé en pourcentage du PIB, s'est légèrement infléchi pour passer de 6,2 pour cent en 1999 à 4,2 pour cent en 2000. Dans le même temps, le déficit des finances publiques est passé de 6,2 pour cent du PIB en 1999 à 2,9 pour cent en 2000. De même on a enregistré une légère amélioration sur la plan de la dette extérieure de la région, qui est passée de 38,16 milliards de dollars en 1999 à 34,17 milliards de dollars (soit 128,6 pour cent du PIB) en 2000. Si le niveau de la masse monétaire n'a augmenté que légèrement, de 8,3 à 8,9 pour cent, l'inflation s'est accélérée et est passée de 17,6 pour cent en 1999 à 28,4 en 2000.

L'Afrique de l'est arrive au deuxième rang du continent en termes de taux de croissance, malgré une chute de 4,5 à 3,8 pour cent par rapport à 1999. Conséquence des actes terroristes qui ont sérieusement affecté les économies du Kenya et de la Tanzanie en 1998, cette baisse est également due à la sécheresse qui a touché toute la région. Cependant, pour la même année, l'accroissement des recettes du tourisme, des envois de fonds et des transferts nets a contribué à réduire le déficit courant de l'Afrique de l'est à 3,09 milliards de dollars, soit 7 pour cent du PIB. Toutefois, si la dette extérieure a été ramenée de 35,73 milliards de dollars (82,9 pour cent du PIB) en 1999 à 30,89 milliards de dollars (70,9 pour cent du PIB) en 2000, elle continue de freiner considérablement la croissance et le développement, et 8 des 11 pays de la sous-région sont classés dans les PPTE. La masse monétaire a s'est resserrée de 11,7 pour cent en 1999 à 10,6 pour cent en 2000, mais le

taux d'inflation a légèrement augmenté et est passé de 5,2 pour cent en 1999 à 5,3 pour cent en 2000. Le déficit des finances publiques est resté modeste, selon les normes africaines, à 2,5 pour cent du PIB comme en 1999.

L'Afrique du nord a enregistré une progression de son taux de croissance économique de 3,8 en 1999 à 4,1 pour cent en 2000, ce qui lui donne le meilleur taux du continent. Cette légère amélioration reflète la progression des taux de croissances dans toute la région, (due essentiellement à la hausse des cours mondiaux du pétrole) sauf en Tunisie. La balance des paiements de l'Afrique du nord a atteint son plus haut niveau en près d'une décennie et est passée d'un déficit de 2,51 milliards de dollars en 1999 à un excédent de 3,32 milliards de dollars (1,7 pour cent du PIB) en 2000. Parallèlement à cette amélioration des comptes courants, la dette extérieure a été ramenée de 70 pour cent du PIB en 1992 à 40 pour cent en 2000. Parallèlement à un taux d'expansion monétaire de 11,6 pour cent, le taux d'inflation a chuté de 22,1 pour cent en 1996 à 5 pour cent en 2000. Le déficit des dépenses publiques de la sous-région reste inférieur à 2 pour cent du PIB depuis le milieu des années quatre-vingt-dix et en 2000, la région n'était pas loin d'équilibrer son budget.

L'Afrique australe a connu une croissance de 2,6 pour cent en 2000, soit une légère amélioration par rapport au taux de 2,1 pour cent enregistré en 1999. Ce taux inférieur aux prévisions s'explique par les terribles inondations qui ont frappé certaines zones de la sous-région au début de 2000, et par la détérioration de la situation économique au Zimbabwe. La balance des paiements de la sous-région est passée d'un déficit de 3,32 milliards de dollars (2,1 pour cent du PIB) en 1999 à un excédent de 1,35 milliards de dollars (0,83 pour

cent du PIB) en 2000. Les effets combinés de la persistance des déficits des paiements courants et de l'insuffisance des investissements extérieurs ont provoqué une augmentation régulière de la dette extérieure de la sous-région entre 1994 et 2000, qui a atteint 68,47 milliards de dollars (42 pour cent du PIB). La masse monétaire étant restée quasiment inchangée à 12 pour cent en 2000, l'inflation est descendue de 30,3 pour cent en 1999 à 23 pour cent en 2000. Les politiques strictes de discipline budgétaire ont porté leur fruit, ce qui a permis une légère réduction du déficit des finances publiques, de 2,8 pour cent en 1999 à 2,6 pour cent en 2000 pour l'ensemble de l'Afrique australe.

En Afrique de l'ouest, la croissance a connu une légère hausse par rapport à 1999, et est passée de 2,8 à 3,1 pour cent en 2000. Cette performance s'explique par un net sursaut du Nigéria, première économie de la région et premier exportateur de pétrole du continent, et par la force persistante des économies plus faibles de la zone franc. Le déficit courant actuel, en tant que pourcentage du PIB, enregistre une diminution sensible puisqu'il est passé de 8,32 pour cent en 1999 à quelque 1,9 pour cent en 2000. Cependant, la dette extérieure reste un lourd fardeau pour la sous-région dont elle représente 91 pour cent du PIB en 2000. La masse monétaire et l'inflation ont poursuivi leur repli, pour atteindre 16,5 et 3,3 pour cent respectivement. Les revenus du pétrole au Nigéria ont compensé les conséquences de l'instabilité politique et des niveaux élevés de dépenses militaires dans la sous-région, de sorte que le solde budgétaire, en tant que pourcentage du PIB, est passé d'un déficit de 6,1 pour cent en 1999 à un excédent de 2,1 pour cent en 2000.

Commerce extérieur et finances

A l'orée du nouveau millénaire, l'un des faits les plus notables dans la balance des paiements africaine est l'augmentation de 25 pour cent des exportations de marchandises : pour la première fois, celles-ci ont passé la barre des 150 milliards de dollars. Pour l'essentiel, cette expansion des exportations est le fait des nations exportatrices de pétrole et traduit donc davantage une amélioration des termes de l'échange qu'une croissance des volumes. Selon les estimations, le volume des exportations aurait augmenté de 7,3 pour cent, contre 4,8 pour cent pour les importations. Cependant, l'amélioration des termes de l'échange pour le continent est estimée à 15 pour cent. Pour certains grands exportateurs de pétrole tels que l'Algérie et le Nigéria, elle a même atteint 50 pour cent. Ainsi, l'excédent commercial de l'Afrique s'est raffermi et a atteint 11 milliards de dollars, soit 1,3 pour cent du PIB. Les pays producteurs de pétrole ont enregistré des excédents commerciaux de plus d'un quart du PIB contre à peine 7 pour cent pendant le choc pétrolier de 1998. De même, sous l'impulsion des grands exportateurs de pétrole et de l'Afrique du Sud, le déficit courant de l'Afrique a lui aussi enregistré un redressement spectaculaire, passant de 18,6 milliards de dollars (3,4 pour cent du PIB) en 1999 à 1,96 milliards de dollars en 2000 (0,3 pour cent du PIB).

Deux initiatives politiques majeures ont vu le jour en 2000 et pourraient influencer les perspectives d'exportation de l'Afrique. Premièrement, l'Union européenne et les pays de la zone ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) se sont entendus sur l'accord devant succéder à la Convention de Lomé. Cet accord définit le cadre d'un nouveau partenariat de 20 ans entre l'UE et

le groupe ACP. La deuxième initiative a été l'approbation de l'African Growth Opportunity Act, dont l'objectif est de promouvoir les opportunités d'échanges et d'investissement entre les États-Unis et certains pays africains à faible revenu. Ces mesures sont importantes car pour écouler leurs produits d'exportation, les pays africains doivent pouvoir accéder plus librement aux marchés. On estime que depuis les années 70, les exportations africaines de produits agricoles ont perdu quelque 70 milliards de dollars en parts de marché, en raison de l'inefficacité de ce secteur et du protectionnisme pratiqué par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique. Dans les pays développés, les subventions à l'agriculture s'élèvent à environ 300 milliards de dollars par an, soit environ 100 fois le montant de l'aide versée à l'Afrique.

Les réserves nettes de la région ont augmenté de quelque 14 milliards de dollars en 2000. Les flux de financements extérieurs nets dans la région ont décliné de 27,3 milliards de dollars en 1999 à 26,3 milliards de dollars en 2000. Si les transferts de capitaux sont passés de 5,4 à 8,3 milliards de dollars entre 1999 et 2000 (soit une progression de 53 pour cent), les investissements ont enregistré un repli de 5 pour cent, à 9,3 milliards de dollars.

Le stock de la dette africaine a également légèrement régressé, passant de 337,2 milliards de dollars en 1999 à 334,3 milliards de dollars en 2000, dont 38,9 milliards de dollars pour les obligations à court terme et 295,3 milliards de dollars pour les obligations à long terme. Cette répartition s'explique par la prépondérance des prêts publics : quelque 70 pour cent de la dette africaine sont dus à des créanciers publics. En 2000, 12 pour cent seulement de la dette étaient dus à des banques et des institutions financières, et les 18 pour cent restants à d'autres créanciers

privés. Du fait de l'accroissement du PIB et de la baisse conjointe du stock de la dette, le ratio dette/PIB du continent est tombé de 61,4 pour cent en 1999 à 58 pour cent en 2000. De même, à la faveur de l'amélioration des exportations, le ratio dette extérieure/exportations de biens et services s'est sensiblement amélioré au cours de la même période, passant de 225,3 pour cent à 182,6 pour cent. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux pays, la valeur actuelle de la dette rapportée aux exportations de biens et services dépasse 200 pour cent. Compte tenu de l'ampleur de la dette extérieure, des taux d'intérêt élevés, et des termes de l'échange défavorables, nombre de pays ne peuvent tout simplement plus honorer le service de leur dette. C'est la raison pour laquelle 31 pays africains sont actuellement classés parmi les pays pauvres très endettés.

Après leurs résultats impressionnants de 1999, les marchés boursiers africains ont opéré un modeste repli en 2000. La capitalisation boursière qui s'élevait à 249 milliards de dollars à la fin de 1999, a légèrement régressé à 240 milliards de dollars – encore que ce chiffre soit quelque peu faussé par la vigueur du dollar. Fin décembre 2000, seules les bourses tunisienne et nigériane avaient résisté à la flambée du dollar : la Tunisie enregistrait une hausse de 50 pour cent et le Nigéria de 30 pour cent. Par contre, la capitalisation du marché ghanéen a progressé de 15 pour cent en cedis, mais a chuté de 40 pour cent en dollars. La Bourse de Johannesburg, qui représente 89 pour cent de la capitalisation boursière du continent, a vu sa valeur plonger de 245 à 213 milliards de dollars entre janvier et décembre 2000. Cette baisse de 15 pour cent est intervenue alors que les paramètres économiques fondamentaux étaient relativement solides. En fait, elle résulte à la fois de la vigueur du dollar et des

menaces qu'a fait peser la crise zimbabwéenne sur les perspectives de stabilité régionale.

Évolution des politiques macroéconomiques

La stratégie macroéconomique de la plupart des pays africains repose sur, d'une part, la mise en œuvre de politiques monétaires et budgétaires rigoureuses ayant pour objectif de favoriser l'instauration de l'équilibre interne et externe, et d'autre part sur la réforme des institutions et de la gouvernance, qui devrait permettre l'émergence d'un environnement où le secteur privé est le moteur de la croissance. Bien que des chocs externes continuent d'hypothéquer les chances d'accéder à l'équilibre budgétaire et à la stabilité monétaire à court et à moyen terme, les réformes structurelles devraient jeter les bases d'une croissance économique soutenue à long terme. En 2000, le déficit budgétaire global du continent, qui s'établissait à 3,5 pour cent en moyenne les deux années précédentes, a été ramené à un pour cent du PIB. Cette amélioration de la situation budgétaire de la région s'explique par l'accroissement des revenus pétroliers des principaux pays exportateurs de pétrole et par le maintien d'une politique de restriction budgétaire dans certains économies plus petites.

La croissance de la masse monétaire au sens large s'est ralentie pour tomber à 13,4 pour cent en 2000 (contre 17,9 pour cent en 1999 et 18,7 pour cent en 1998). Plus de 30 pays ont enregistré une croissance de leur masse monétaire inférieure à la moyenne régionale. Bien que le taux d'inflation moyen de la région ait très légèrement augmenté par rapport à 1999, pour s'établir à 12,7 pour cent, il est presque quatre fois inférieur

à son niveau record de 1994. Ce résultat est imputable aux mesures de restriction budgétaire et monétaire, qui ont permis de compenser l'augmentation du coût de l'énergie. Les prix à la consommation sont restés modérés; quarante pays ont enregistré des taux d'inflation à un seul chiffre et le taux d'inflation moyen pour les 53 pays africains était inférieur à 5 pour cent.

En 2000, presque toutes les monnaies africaines se sont dépréciées à des degrés divers, phénomène partiellement imputable à la vigueur du dollar sur les marchés mondiaux des capitaux. En Égypte, par exemple, les autorités ont laissé la monnaie se déprécier graduellement (de 5,1 pour cent sur l'ensemble de l'année d'après les estimations). Le naira nigérian, par contre, s'est fortement déprécié en 2000 malgré l'accroissement des recettes pétrolières et des rapatriements de fonds de l'étranger et la baisse relative du taux d'inflation. Ce phénomène a été mis au compte d'une sortie nette massive de capitaux à court terme, destinée à financer les importations. L'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle est resté élevé à environ 10-15 pour cent.

Le rand sud-africain a souffert d'une certaine instabilité. Ébranlée par la bonne tenue du dollar et les effets de contagion de la dégradation de la situation politique au Zimbabwe, la monnaie sud-africaine a perdu près de 20 pour cent de sa valeur par rapport au dollar. Le franc CFA, qui s'était déprécié de 14 pour cent par rapport au dollar en 1999, s'est encore affaibli, en raison du glissement de l'euro, auquel la monnaie de la zone franc est liée via son rattachement au franc français. En effet, la Banque centrale européenne a relevé les taux d'intérêt pour renflouer l'euro, qui avait atteint des minima record face au dollar.

Évolution des différents secteurs d'activité

L'agriculture domine l'économie de la plupart des pays africains (à l'exception notable de l'Afrique du Sud et de Maurice) : elle occupe environ deux tiers de la population active africaine et représente approximativement un tiers du PIB et la moitié des exportations. En 2000, la valeur ajoutée agricole était à l'origine de 17 pour cent du PIB du continent, contre 50 pour cent pour les services et 33 pour cent pour l'industrie. Cette faible valeur ajoutée reflète l'inefficacité de la production agricole, la prépondérance des cultures fluviales et le recours limité aux engrais et aux intrants modernes. En 2000, la croissance du secteur agricole atteignait à peine 0,6 pour cent, soit une chute de 0,5 pour cent par rapport à 1999. Mais sachant que la majorité des pauvres en Afrique vivent dans les zones rurales, l'agriculture est déterminante pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. En 2000, la région a vu sa sécurité alimentaire sérieusement menacée, de nombreux pays n'étant pas parvenus à atteindre leurs objectifs de production (notamment en Afrique de l'Est). Selon les estimations, le nombre de personnes confrontées à des pénuries alimentaires serait passé de 19 millions en 1999 à 28 millions en 2000.

Les deux tiers des recettes d'exportation de produits agricoles provenant de seulement six produits (cacao, café, coton, sucre, tabac et thé), les économies africaines sont fortement dépendantes d'un petit nombre de cultures d'exportation. Au milieu des années quatre-vingt-dix, le café et le cacao représentaient plus de la moitié des recettes d'exportation. Si certaines denrées exportées, telles que le coton, le caoutchouc et le thé, ont bénéficié d'un solide

raffermissement de leur cours en 2000, en revanche d'autres comme le café, le cacao et le tabac ont vu leur cours continuer à décliner fortement. Le produit qui a le plus souffert de la baisse des cours mondiaux ces dernières années est le cacao : au premier trimestre 2000, son cours ne représentait qu'un tiers de celui du début de 1999, soit son plus bas niveau depuis 30 ans. Avec une production de 1,25 million tonnes, équivalant à 42,5 pour cent de la production mondiale, la Côte d'Ivoire a été particulièrement touchée, de même que le Ghana, qui produit 410 000 tonnes.

Les secteurs industriels ont connu une croissance moyenne de 4,4 pour cent en 2000, soit une amélioration de 1,3 pour cent par rapport à 1999. L'un des problèmes majeurs des pays africains demeure leur difficulté à accroître la part de la production manufacturière dans la croissance globale. D'après les estimations, la croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier (VAM) est tombée de 5,7 pour cent en 1998 à 4,1 pour cent en 1999 puis à 2,7 pour cent en 2000. L'Afrique du Sud exceptée, la croissance de la VAM a été estimée à 1,7 pour cent seulement en 2000. La part de l'Afrique subsaharienne dans la VAM totale n'a pas dépassé 0,4 pour cent (un chiffre inchangé depuis quatre ans), contre 23,6 pour cent pour les autres économies en développement. La part de l'Afrique dans les exportations de produits manufacturés (toujours sans compter l'Afrique du Sud) était de 0,2 pour cent en 1995 et n'a vraisemblablement pas varié depuis.

Outre la faible croissance du secteur manufacturier et sa part insignifiante dans les exportations totales, la répartition des activités manufacturières sur le continent est également très inégale. En Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud représente 54,5 pour cent de la VAM, les

autres acteurs de poids étant la Côte d'Ivoire (4,7 pour cent), le Cameroun (4,6 pour cent), le Zimbabwe (3,8), le Nigéria (3,7), le Kenya (2,4), Maurice (1,7) et le Ghana (1,6).

L'industrie minière demeure une importante source de devises pour de nombreux pays africains et conditionne les résultats économiques de pays dépendants des minerais tels que le Botswana, la Namibie, la Zambie et la RDC. On sait depuis longtemps qu'à cause du manque de capitaux, la production minière de l'Afrique est bien inférieure à son potentiel réel. Ainsi, bien que de nombreux pays africains soient généreusement dotés en minerais, leur importance sur le marché mondial s'amenuise. Par exemple, l'Afrique représentait 61 pour cent de la production aurifère mondiale en 1976, mais n'en représente plus que 23 pour cent en 2000. Cette baisse reflète en grande partie le déclin de la production sud-africaine, dont la part dans la production mondiale n'est plus que de 18,5 pour cent. Le Ghana, deuxième producteur africain, ne représente que 3 pour cent de la production mondiale, et le Zimbabwe un pour cent.

En 2000, les cours des différents métaux ont connu des fortunes très diverses. Le cours de l'or s'est stabilisé tandis que celui des autres métaux s'est raffermi. Les pays tributaires de l'or (le Ghana, le Mali, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et, de plus en plus, la Tanzanie) en ont tous subi les conséquences. Bien que de nombreux pays africains soient richement dotés en un petit nombre de minerais, il leur manque souvent les intrants nécessaires à l'établissement d'une industrie métallurgique solide et à large assise. Par conséquent, l'intégration est un préalable indispensable à la mise en place d'un appareil industriel susceptible d'encourager les investissements dans l'industrie minière. En

l'absence d'intégration industrielle, les performances des pays tributaires de l'extraction minière resteront soumises aux caprices de marchés mondiaux instables.

Le cours du pétrole brut est passé en moyenne de 18 dollars le baril en 1999 à 28,5 dollars en 2000, ce qui a eu des conséquences diverses pour les économies africaines. Contrairement aux exportateurs nets de pétrole qui ont bénéficié de cette hausse, les pays importateurs ont été fortement pénalisés.

Outre l'accroissement de production dans les pays producteurs de pétrole, des opérations d'exploration de grandes envergure sont actuellement menées en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest, notamment au large des côtes, ce qui laisse espérer que de nouveaux gisements pétroliers et gaziers pourraient être découverts dans un avenir proche. D'importants gisements de pétrole ont été décelés récemment en Angola : en 1999, ce sont 1,35 milliard de barils qui ont été découverts, plaçant le pays au troisième rang derrière l'Iran et l'Arabie saoudite. Si le pétrole brut demeure la principale source de recettes du secteur de l'énergie, l'Afrique possède de nombreuses autres ressources énergétiques : gaz naturel, charbon, ressources nucléaires, sables bitumineux, hydroélectricité, énergie géothermique, biomasse, énergie solaire, énergie éolienne et autres sources d'énergie renouvelables.

Dans plusieurs pays africains, les services sont le secteur le plus dynamique de l'économie. Au début des années quatre-vingt-dix, les activités de services les plus performantes étaient les services financiers, les transports et la distribution. Plus récemment, le tourisme et les télécommunications ont bénéficié d'une attention et d'investissements accrus, parfois à la faveur de privatisations, comme dans le secteur des télécommunications. En 2000,

le secteur des services a connu une croissance de 4 pour cent, soit une progression de 0,7 pour cent par rapport à l'année précédente.

En Afrique du nord, le tourisme joue un rôle vital non seulement en Égypte, où les pyramides et autres monuments anciens attirent les touristes depuis fort longtemps, mais également au Maroc et en Tunisie. Ces trois pays sont les principaux marchés touristiques de la sous-région, puisqu'ils représentent plus de 99 pour cent des recettes du secteur en Afrique du Nord. L'Afrique de l'Est est également une importante destination touristique, les pays les plus visités étant le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, Maurice et les Seychelles. Le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et Maurice engrangent une part énorme des recettes touristiques de la sous-région. Le montant total des recettes du tourisme dans ces pays a progressé régulièrement et est passé de 1,2 milliard de dollars en 1995 à 1,6 milliard de dollars en 2000. L'activité touristique du Kenya a néanmoins souffert des actes terroristes qui ont fait des dizaines de victimes en 1998.

Si le tourisme reste l'élément dominant dans le sous-secteur des services, on assiste toutefois à une expansion notable des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans certains pays, bien que l'Afrique du Sud reste au premier plan dans le domaine. Pour stimuler leur productivité et leur compétitivité, les pays africains doivent développer et exploiter la révolution des connaissances. Pour ce faire, le continent devra cependant investir davantage dans les infrastructures physiques, mais il devra également investir massivement dans le développement technologique et le renforcement des compétences. De même, en plus des programmes de consolidation institutionnelle, l'Afrique doit forger des alliances stratégiques avec des partenaires

étrangers et formuler une politique publique robuste, efficace et favorable au commerce électronique.

Perspectives à moyen terme

En 2001, l'économie africaine devrait croître au rythme de 4,1 pour cent et le revenu réel par habitant de 1,8 pour cent, à condition que l'accélération de l'expansion sud-africaine s'accompagne d'une croissance régulière des autres grandes économies de la région et d'une vigueur persistante des économies plus modestes. Même dans les pays en conflit, la croissance devrait s'accélérer sensiblement pour atteindre 4,8 pour cent en 2001 (contre 2,8 pour cent en 2000), du fait de la fin des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée et de l'amélioration des espoirs de paix dans certaines autres régions troublées, notamment la République démocratique du Congo. Cependant, la situation en Guinée, au Liberia et au Burundi demeure incertaine et pourrait mettre un bémol à ces prévisions optimistes.

Par ailleurs, la croissance africaine restera tributaire de l'évolution des cours des produits de base et des performances à l'exportation. Le cours des produits autres que combustibles, notamment des métaux industriels, devrait continuer à se raffermir en 2001, profitant de l'accélération de la croissance de l'UE. Toutefois, le ralentissement de l'économie américaine et la morosité persistante de l'économie japonaise pourraient infléchir cette progression. L'accord de partenariat post-Lomé entre l'UE et le groupe ACP et l'Africa Growth and Opportunity Act (AGOA), qui améliore l'accès des pays africains aux marchés des États-Unis, devraient également favoriser les exportations africaines. Pour assurer une croissance de l'Afrique à moyen et à long terme, les pouvoirs publics

devront à tout prix maintenir le cap des réformes économiques. Les réponses confuses et tardives à certaines initiatives de réforme ont contraint les gouvernements à adopter des politiques à court terme, en particulier lorsque réformes économiques et politiques étaient menées de front.

Ainsi, bien qu'une embellie économique soit prévue sur le continent, elle n'en sera pas moins très insuffisante pour améliorer les conditions de vie de millions d'Africains et soutenir la transformation structurelle du continent. Pour atteindre ces objectifs, il faudra accroître l'investissement local, promouvoir une croissance à large assise en mobilisant des ressources intérieures et extérieures pour le développement et s'attaquer aux problèmes liés au développement humain, en particulier l'épidémie de VIH/SIDA.

Renforcement de la bonne gouvernance en Afrique

La gouvernance est devenue l'une des pierres angulaires du développement économique. Dans ses dimensions politique, sociale et économique, la bonne gouvernance sous-tend le développement humain durable et la réduction de la pauvreté, en ce sens qu'elle définit les processus et les structures qui guident les relations politiques et socioéconomiques. La bonne gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions permettant aux citoyens et aux groupes de faire connaître leurs intérêts, d'exercer leurs droits, de s'acquitter de leurs obligations et de régler leurs différends. La bonne gouvernance est notamment marquée par la participation, la transparence et la responsabilité. L'efficacité et l'équité font également partie de ses

caractéristiques. Elle participe à l'instauration de l'État de droit. Quant la bonne gouvernance est au rendez-vous, les priorités politiques, sociales et économiques reposent sur un large consensus des membres de la société et les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables peuvent faire entendre leur voix lors de la prise de décisions concernant l'affectation des ressources destinées au développement. Très souvent, les programmes de réduction de la pauvreté sont mis à rude épreuve par les conflits, l'absence d'obligation pour les responsables publics de rendre des comptes, la corruption et l'exclusion des bénéficiaires dans le processus des programmes.

Ces dernières années, plusieurs facteurs se sont conjugués pour projeter sur le devant de la scène la question de la gouvernance dans le débat sur le développement. Par exemple, la corruption généralisée réduit la capacité des pouvoirs publics à fonctionner efficacement et ne contribue pas à l'objectif d'équité dans la fourniture des services publics. Un autre facteur déterminant a été la montée en puissance des mouvements de défense de la démocratie sur le continent revendiquant la bonne gouvernance et des pouvoirs publics plus attentifs aux aspirations des populations, tout comme la préoccupation qui se fait de plus en plus vive devant le coût de la corruption en termes de ressources internes comme extérieures. De même, le rythme sans précédent de la mondialisation, qui exige plus que jamais auparavant un environnement interne propice et une bonne gestion économique expliquent l'intérêt porté à la bonne gouvernance. Toutes les sociétés sont confrontées au défi de mettre en place un système de gouvernance encourageant et facilitant le développement humain soutenu, en particulier pour les populations les plus pauvres et les plus marginales.

Instaurer le cadre politique du développement

Si politique, conflits et corruption sont intimement liés, ils entretiennent une relation étroite avec le développement et la réduction de la pauvreté. Alors qu'une politique judicieuse favorise le développement économique, renforce la cohésion sociale et réduit la corruption, une mauvaise politique engendre la corruption, freine le développement socioéconomique et risque de déboucher sur des conflits et des guerres.

Une bonne politique se juge à trois principes. Le premier principe est ***l'influence et le contrôle des citoyens***, qui renvoient aux moyens dont dispose chaque citoyen pour participer au processus politique et tenir les gouvernants comptables de leurs décisions et de leurs actes. Le deuxième principe a pour nom le ***leadership réceptif et responsable***, qui se rapporte à l'attitude des responsables politiques face au rôle qui leur revient en tant que gardiens du bien public, à leur attachement à l'État de droit et à leur disposition à partager l'information avec les citoyens. Troisième principe, ***les réciprocity sociales*** désignent la mesure dans laquelle les citoyens ou les groupes de citoyens se traitent mutuellement avec équité et ces groupes font preuve de tolérance dans le jeu politique. Ils évoquent également à quel point les différents groupes à l'intérieur d'un pays sont capables de transcender les frontières religieuses, parentales, ethniques et raciales.

Ces trois principes se rejoignent. Lorsque les citoyens n'ont aucune influence et n'exercent aucun contrôle, si les dirigeants politiques sont irresponsables et ne sont pas à l'écoute de la population, le terrain est propice à l'instabilité politique, au sous-développement, à la corruption

et à la dégradation socioéconomique. Le non-respect des réciprocity sociales constitue le meilleur appel aux conflits violents et à la guerre civile, les groupes sociaux et leurs leaders étant, dans ces conditions, incapables de transcender les frontières religieuses, parentales, ethniques ou raciales. Sur cette toile de fond, le rapport fait le bilan du continent en ce qui concerne l'environnement politique, la corruption et les conflits. Il explore les moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour instaurer une démocratie participative en Afrique, en vue de jeter les bases politiques du développement socioéconomique, de réduire la corruption et de promouvoir la cohésion sociale.

Depuis l'indépendance, les pays africains ont vécu sous diverses formes de gouvernance politique, allant du totalitarisme extrême à la démocratie libérale. Les régimes de gouvernance politique en vigueur ont sensiblement influé sur les attributs de l'autorité politique et de l'État en matière de gestion économique générale, d'État de droit et de respect de la propriété privée. L'encadré 1 se penche de plus près sur la question de l'autorité politique en Afrique et son caractère évolutif à une époque où réformes économiques et démocratie deviennent la norme.

L'histoire politique du continent porte la marque des guerres civiles et des conflits armés. Dès les premiers jours de l'indépendance, lorsque l'accent était mis sur l'édification de la nation et la transformation socioéconomique, l'Afrique a connu différentes institutions et stratégies. Si quelques pays ont bénéficié d'une stabilité durable, nombreux sont ceux où des troubles et conflits civils ont éclaté suite au mécontentement provoqué par les modes d'organisation économique, sociale et politique. Selon l'Organisation de l'unité africaine (OUA), depuis la création de l'institution

Encadré 1 : Leadership politique et réformes économiques en Afrique

Le leadership politique en Afrique : modes de transition du pouvoir, risques et comportements

L'économie politique propose une théorie des comportements individuels fondée sur l'hypothèse qu'un dirigeant qu'il soit, corrompu ou extrêmement prudent cherche à maximiser son utilité en situation d'incertitude personnelle et politique. Les choix intertemporels d'un dirigeant incluent l'anticipation d'événements à venir auxquels est affectée une valeur actuelle que l'on peut calculer en utilisant un taux d'actualisation politique. Ce taux d'actualisation augmente avec le risque et l'incertitude. Lorsqu'un événement apparaît très incertain dans le temps, il est logique de minorer sa valeur actuelle.

La probabilité et la manière de quitter le pouvoir sont deux facteurs qui peuvent parfaitement affecter les estimations intertemporelles du risque des dirigeants africains et, par contrecoup, influencer la manière dont ils exercent le pouvoir. Le tableau 1 indique comment se sont déroulées les 180 passations de pouvoir qu'a connues l'Afrique depuis l'indépendance. La grande majorité des dirigeants africains ont quitté le pouvoir à la suite d'un coup d'État ou d'un événement extra-constitutionnel similaire. Entre 1963 et 2000, plus de 200 régimes ont été renversés à la suite d'un coup d'État, d'une guerre civile ou d'une invasion. Ce nombre important de coups d'état peut être interprété comme le signe que les dirigeants africains utilisent généralement des taux d'actualisation politique élevés. C'est peut-être également à des taux d'actualisation élevés qu'il faut attribuer l'ampleur et le caractère destructeur de la corruption politique en Afrique.

D'un autre côté, les dirigeants africains sont connus pour se maintenir longtemps au pouvoir. Quatorze des chefs d'État actuels sont au pouvoir depuis dix à 20 ans, et neuf depuis plus de 20 ans. La durée moyenne d'exercice du pouvoir des anciens dirigeants africains est de 7,2 ans ; et elle atteint environ le double pour ceux qui sont morts dans

l'exercice de leurs fonctions ou qui se sont retirés. A titre de comparaison, au cours des quatre dernières décennies, les dirigeants nationaux européens sont restés au pouvoir en moyenne 3,2 ans, la Finlande détenant le mandat moyen le plus court et le Luxembourg le plus long. A première vue, cette rotation relativement faible du personnel politique tendrait à contredire l'hypothèse d'un environnement politique instable ou incertain pour les chefs d'État. Une autre interprétation est plausible cependant. Dans le domaine de la finance, le risque est associé à l'instabilité. Il se pourrait qu'il en aille de même dans le domaine politique. Pour un dirigeant qui souhaite évaluer ses chances de rester au pouvoir, la durée moyenne d'exercice du pouvoir est peut-être une statistique moins significative que la variation autour de la moyenne. Les chiffres suivants permettent de se faire une idée du degré d'instabilité politique : trois pays ayant accédé récemment à l'indépendance n'ont connu aucun changement à la tête du pouvoir ; 11 pays n'ont connu qu'un seul changement depuis l'indépendance ; et à l'autre extrémité du spectre, le Nigéria a connu 11 changements et le Bénin 12.

Un chef d'État rationnel se doit également d'anticiper ce qui risque de lui arriver en cas de dépossession du pouvoir. Sur les 101 dirigeants qui ont perdu le pouvoir à la suite d'un coup d'État ou d'un autre événement similaire à caractère illégitime, les deux tiers environ ont été assassinés, emprisonnés ou contraints à l'exil. Vingt-sept anciens dirigeants ont péri de mort violente, dont cinq dans des circonstances indépendantes d'un coup d'état ou d'une tentative de coup d'État. Les 22 autres, en revanche, sont morts directement à la suite d'un tel événement. Parmi les dirigeants africains qui ont été démis de leurs fonctions mais qui n'ont été ni exécutés ni assassinés, 37 ont été arrêtés et jetés en prison ou assignés à résidence. Vingt-neuf autres ex-dirigeants ont été contraints à l'exil, tout au moins temporairement. A ces chiffres il faut ajouter neuf autres qui ont connu à la fois l'emprisonnement et l'exil. Certains

Tableau 1 : Les différentes façons de quitter le pouvoir en Afrique, 1960-1999

	Nombre d'incidents				Total	Durée moyenne au pouvoir (années)
	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99		
Renversement (à la suite d'un coup d'État, d'une guerre ou d'une invasion)	27	30	22	22	101	5,7
Décès naturel ou accidentel	2	3	4	3	12	11,7
Assassinat (hors coup d'état)	1	0	1	3	5	7,8
Départ volontaire	1	2	5	9	17	11,7
Perte d'une élection	0	0	1	12	13	14,8
Autres (gouvernement de transition, destitution)	6	8	4	14	32	1,2
Toutes formes de transitions	37	43	37	63	180	7,2

Encadré 1 : (suite)

hommes de pouvoir pourraient chercher matière à se reconforter dans la baisse régulière du taux de coups d'État sur le continent : celui-ci est passé de 0,087 par pays-année dans les années 60 à 0,046 par pays-année dans les années 90. Ainsi, la probabilité pour un chef d'État de la région d'être renversé a diminué environ de moitié depuis les premiers temps de l'indépendance.

Il ne fait aucun doute qu'il est très risqué d'occuper un poste de pouvoir en Afrique. Dans quelle mesure ce risque affecte-t-il le comportement des dirigeants, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de réformes économiques et la corruption ? Il est difficile de répondre précisément à cette question en l'absence d'études de cas détaillées sur les individus concernés, mais les données globales donnent déjà une idée de la manière dont se comportent les dirigeants. Les environnements à faible risque tendent à favoriser l'esprit de réforme chez les dirigeants. C'est en tout cas ce que suggèrent les chiffres du tableau 2 pour l'Afrique. Il existe une corrélation entre les risques liés à l'exercice du pouvoir et le degré de liberté économique dans le pays. Les dirigeants des pays à régime "plutôt libre" sont ceux qui ont le moins de probabilités d'être renversés, assassinés, arrêtés ou contraints à l'exil. À l'inverse, les dirigeants des pays à régime de faible liberté ou de répression économique connaissent souvent des destinées peu enviables. Il ne faut cependant pas confondre corrélation et lien de causalité. En particulier, il faut se garder de tirer des conclusions sur les comportements individuels à partir de données d'ensemble. Toutefois ces résultats corroborent la théorie de l'économie politique. En Afrique, un risque politique faible semble aller de pair avec une prédisposition à la mise en œuvre de réformes économiques. Tous les dirigeants nationaux sont confrontés à la même difficulté : il leur faut se maintenir au pouvoir à l'instant présent, alors que la plupart des réformes économiques ne porteront leurs fruits que dans l'avenir. Lorsque l'assise du pouvoir est peu sûre, un dirigeant aura tendance soit à faire un pari très risqué pour obtenir un gain immédiat, soit à adopter une stratégie excessivement prudente pour préserver son capital politique. Il y a peu de chances pour qu'il mène une action

mesurée destinée à porter des fruits à long terme.

Démocratisation et amélioration du leadership

L'amélioration du leadership politique n'est pas la clé de tous les problèmes de développement de l'Afrique. Toutefois, elle représenterait un progrès considérable. Selon l'économie politique, l'amélioration de la qualité du leadership passe par l'émergence d'un environnement politique plus sûr. En effet, cela devrait réduire les incitations qu'ont les dirigeants à adopter des comportements politiques répréhensibles et les encourager à se montrer responsables et anticipatifs. À cet égard, les progrès récemment accomplis par l'Afrique en matière de démocratisation et d'adoption d'un mode d'élection plus concurrentiel autorisent l'optimisme. Depuis 1982, 13 chefs d'État en exercice ont été écartés du pouvoir par la voie d'élections— ce qui représente environ un sixième des changements de dirigeant intervenus sur le continent dans les années quatre-vingt-dix. Par ailleurs, la crainte qu'ont les chefs d'État de perdre les élections est peut-être à l'origine du nombre croissant de départs volontaires— neuf dans les années quatre-vingt-dix, contre huit au cours des trois décennies précédentes.

On peut également constater que la démocratisation a modifié l'issue des nombreux coups d'État encore commis en Afrique. Par le passé, les chefs des juntes militaires récemment promus se déclaraient souvent dirigeants à vie (non parfois sans avoir troqué leur uniforme militaire contre un costume civil). Désormais, les putschistes se hâtent d'organiser des élections acceptables pour la communauté internationale. Fait plus important encore, les Ivoiriens ont montré ce qu'il en coûtait de ne pas respecter le verdict des urnes. Jusqu'à présent, le processus électoral en Afrique n'a pas encore produit de gains substantiels. Cependant, le fait qu'une concurrence politique ordonnée se mette en place permet d'espérer que des dirigeants talentueux agiront dans le bon sens et corrigeront des décennies d'oppression et de déclin économique.

Tableau 2 : Risques liés à l'exercice du pouvoir, par type de politique économique

Type de politique (1995-2000)	Dirigeants renversés	Dirigeants assassinés	Dirigeants arrêtés	Dirigeants en exil
Régimes plutôt libres	1,0	0,2	0,2	0,5
Régimes de faible liberté	2,5	0,6	1,0	0,7
Régimes répressif	1,5	0,5	0,6	0,6

Note : Les catégories de politique économique se fondent sur le classement des degrés de liberté économique établi par la Heritage Foundation pour 1995-2000.

Source : adapté de Goldsmith (2000).

en 1963 jusqu'à la fin de 1998, le continent a enregistré 26 conflits. Certaines des guerres civiles les plus longues au monde ont eu l'Afrique pour théâtre (Éthiopie, Mozambique, Soudan) et certaines font encore rage. Dans l'ensemble, ces conflits ont touché 747 millions d'Africains, soit 61 % de la population du continent. Aucune région n'a été épargnée par les souffrances infligées. Les guerres civiles sont déclenchées par des facteurs complexes, mais les causes profondes résident souvent dans l'incapacité à respecter les réciprocitys sociales : inégalité politique, intolérance entre groupes et manque d'esprit d'inclusion dans la formation de groupes.

Il est certes difficile de rendre intégralement compte des conséquences négatives des troubles et conflits civils sur le plan économique, mais certains effets manifestes sont généralement connus. Il s'agit notamment de la destruction des vies humaines et des biens, de la baisse de l'épargne, de la fuite des capitaux au lieu de leur investissement sur place, de la perturbation des transactions et du détournement des dépenses publiques vers des fins militaires au lieu d'assurer la fourniture des services publics.

Dès qu'un conflit éclate, il prend sa propre dynamique, si bien qu'il devient un pari ardu de le résoudre. Le règlement des conflits, l'établissement de la paix et la reconstruction exigent le concours résolu des pays voisins et de la communauté internationale. Les Nations Unies ont été pendant longtemps la seule institution chargée du maintien et de l'édification de la paix. Mais dernièrement, l'OUA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont impliquées dans le règlement des conflits en Afrique. La collaboration entre les partenaires au développement et les organisations régionales

et sous-régionales en Afrique est vitale, non seulement pour le rétablissement de la paix, mais également pour la reconstruction. La reconstruction exige une approche globale, un dialogue permanent entre les parties prenantes, des buts et objectifs partagés pour orienter l'aide, des ressources considérables ainsi qu'un engagement à long terme.

Le développement socioéconomique ne peut intervenir en l'absence de conditions et d'institutions civiles et politiques stables, à même de forger la cohésion sociale, de protéger le droit à la propriété privée, de garantir la liberté individuelle, de faire exécuter les contrats et d'assurer un gouvernement réceptif, transparent et tenu de rendre des comptes. S'il est indéniable que bonne gouvernance et paix sociale constituent une condition sine qua non du développement socioéconomique, on ne peut parler de modèle unique de gouvernance politique que le continent africain devrait aspirer à suivre. Même entre les démocraties libérales des pays développés à travers le monde, il existe une grande diversité dans l'approche et les formes de gouvernance.

Ces différences d'approche étant, la bonne gouvernance politique tend à revêtir des caractéristiques fondamentales, que les pays africains devraient s'efforcer d'atteindre s'ils veulent mettre en place une bonne administration publique :

Ordre politique de base : lorsque l'autorité publique s'est effritée dans tous les domaines sous l'effet des conflits internes et de la guerre. Les pays de la région des Grands lacs, de la Corne de l'Afrique, du bassin du fleuve Mano et du bassin du Niger ont été secoués par des conflits internes et des troubles civils permettant difficilement aux populations de mener des activités productives

pour améliorer leurs conditions d'existence. Dans ces pays ravagés par la guerre, le règlement des conflits, le rétablissement de la paix et l'instauration d'un ordre politique de base constituent les conditions nécessaires à la bonne gouvernance, préalable à la lutte contre la pauvreté.

Légitimité politique : grâce à la tenue régulière d'élections libres et honnêtes, dont les résultats sont acceptables aussi bien pour les gagnants que pour les perdants. À l'aube du troisième millénaire, l'Afrique semble retrouver l'espoir qu'il est possible, avec une meilleure gouvernance, de renouer avec la croissance et de réduire la pauvreté. La vague d'élections pluralistes qui a déferlé sur le continent illustre les progrès de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'alternance harmonieuse intervenue au Sénégal, au Ghana et au Bénin est citée comme preuve que la démocratie gagne en maturité et que la bonne gouvernance s'institutionnalise. Lorsque la constitution, les lois et le code électoral rendent difficile de modifier arbitrairement les lois et les procédures, la légitimité de l'autorité gouvernementale devient plus institutionnalisée, permettant ainsi le fonctionnement efficace, efficient et relativement honnête des systèmes juridique et administratif. Cette légitimité institutionnalisée est favorable aux affaires, à la création d'emplois, à la formation de revenus et, partant, à la lutte contre la pauvreté.

État de droit : manière de gouverner sans privilégier quiconque pour des raisons de tribu, de région, de race, de sexe, de revenu ou tout autre motif de discrimination. Un système légitime et démocratique de gouvernement doit reposer sur l'État de droit. Cela signifie que, dans le cadre établi par les lois et règlements adoptés par le législatif, mis en œuvre par l'exécutif et sur

lesquels se prononce le pouvoir judiciaire en cas de litige, les individus chercheront à maximiser leurs intérêts en tant que citoyens auxquels l'État reconnaît des droits et des obligations. Tout en tenant pour inaliénables les droits fondamentaux de la personne humaine, l'État de droit suppose que chaque citoyen assimilera les principes et les idéaux de citoyenneté de manière à exercer ses droits et les revendiquer auprès de l'État.

Participation populaire : à la formulation de politiques et à la prise de décisions concernant l'affectation des ressources, du niveau local à l'échelon national. La démocratie se fonde sur le fait que les gouvernés (le peuple) participent au processus d'élection libre de leurs dirigeants (les gouvernants). Toutefois, la participation va nettement au-delà des élections. Elle englobe, de l'échelon local au niveau national de gouvernement, des actes de prise de décision, de formulation de politiques et d'affectation des ressources au quotidien. La participation démocratique ou la participation populaire suppose également que les institutions officielles du pouvoir élaborent les politiques et affectent les ressources en tenant compte des intérêts, des préférences, des idées et des penchants de différentes sources au sein de la société civile.

Corruption et développement

La corruption est intimement liée à l'absence d'influence et de contrôle pour les citoyens et au manque d'écoute et de responsabilité de la part des leaders politiques. La corruption se généralise lorsque la population n'a pas les moyens de participer au processus politique et d'exiger des dirigeants politiques et de leurs administrations qu'ils soient comptables de leurs décisions et de

leurs actes. La corruption s'installe dans une société où les dirigeants politiques n'honorent pas leur fonction de gardiens du bien public, ne respectent pas l'État de droit et ne sont pas disposés à partager l'information avec les citoyens. Dans ces conditions, les lacunes de la politique économique représentent autant d'opportunités de recherche de rente et la faiblesse de l'administration publique est pour les fonctionnaires l'occasion de s'engager dans des manœuvres frauduleuses. Tous ces facteurs, conjugués à l'inefficacité du contrôle législatif et judiciaire, offrent un terrain fertile à la corruption.

On peut se faire une idée de l'ampleur de la corruption dans les pays africains en consultant l'indice de corruption de *Transparency International*. L'indice de corruption mesure comment la corruption est perçue par les hommes et femmes d'affaires, les analystes du risque et le grand public. L'échelle de l'indice s'étale de dix (pays très intègre) à zéro (pays très corrompu). Le classement des pays par région révèle que le degré de corruption en Afrique est identique à celui de l'Europe orientale. Les 22 pays africains couverts par l'indice obtiennent un score moyen de 3,4 points, le même que les 21 pays d'Europe orientale (voir tableau 2). En comparaison, l'Amérique latine obtient 3,9, l'Asie 4,5, l'Europe occidentale 7,8, les États-Unis et le Canada 8,5. En bref, sans vouloir sous-estimer le degré de corruption en Afrique, la comparaison avec d'autres pays en développement d'Europe orientale et d'Amérique latine donne à penser que l'ampleur de la corruption sur le continent est souvent exagérée. À cet égard, il convient de remarquer que l'Afrique s'en tire mieux que certains pays comme le Mexique (3,3), la Thaïlande (3,2), la Chine (3,1), la Roumanie (2,9), l'Inde (2,8), la Russie (2,1) et l'Indonésie (1,7).

Le score obtenu par les différents pays semble indiquer que la corruption se développe dans les pays émergents et en transition, où le système politique n'est pas encore parvenu à maturité. La corruption est souvent associée à des contrôles trop nombreux, à une discrétion politique et administrative excessive ainsi qu'à des salaires réels faibles. Elle fait obstacle à la bonne gestion des ressources, contrarie les efforts visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté, entrave le développement harmonieux et durable du secteur privé. En affaiblissant l'État de droit et les fondements des institutions nationales dont le développement économique est tributaire, la corruption exerce un effet inhibiteur sur le développement. Les effets de la corruption sont surtout ressentis par les personnes défavorisées, les plus touchées en cas de récession économique.

En outre, la corruption généralisée accentue les inégalités économiques et sociales, affaiblit la crédibilité de l'autorité et des institutions publiques. L'aide des donateurs s'en trouve réduite, le soutien dont elle bénéficie dans ces pays auprès du public étant amoindri. Lorsque la corruption touche les programmes d'aide, elle réduit les avantages atteignant les bénéficiaires. En cas de programmes financés par des prêts, le fardeau de la dette extérieure s'alourdit sans que s'accroissent pour autant les avantages sociaux. De même, on assiste à la contraction de l'investissement direct étranger, puisque la corruption sape la confiance des investisseurs privés extérieurs.

À moins d'initiatives globales et systématiques pour lutter contre la corruption, le cercle vicieux de la pauvreté croissante, de la mauvaise gouvernance et de la corruption risque de perdurer. La corruption se joue des frontières nationales et doit être combattue au plan national et à l'échelle mondiale. Des mesures s'imposent à ces deux

Tableau 2 : Les perceptions de la corruption en Afrique et dans d'autres régions (2000)

Classement des pays	Pays	Score IPC 2000	Nombre d'études utilisées	Écart-type	Valeurs min-max
Pays africains					
1	Botswana	6	4	1.6	4.3 - 8.2
2	Namibie	5.4	4	0.8	4.3 - 6.1
3	Tunisie	5.2	4	1.5	3.8 - 7.1
4	Afrique du Sud	5	10	0.9	3.8 - 6.6
5	Maurice	4.7	5	0.8	3.9 - 5.6
6	Maroc	4.7	4	0.7	4.2 - 5.6
7	Malawi	4.1	4	0.4	3.8 - 4.8
8	Ghana	3.5	4	0.9	2.5 - 4.7
9	Sénégal	3.5	3	0.8	2.8 - 4.3
10	Zambie	3.4	4	1.4	2.1 - 5.1
11	Éthiopie	3.2	3	0.8	2.5 - 3.9
12	Égypte	3.1	7	0.7	2.3 - 4.1
13	Burkina Faso	3	3	1	2.5 - 4.4
14	Zimbabwe	3	7	1.5	0.6 - 4.9
15	Côte-d'Ivoire	2.7	4	0.8	2.1 - 3.6
16	Tanzanie	2.5	4	0.6	2.1 - 3.5
17	Ouganda	2.3	4	0.6	2.1 - 3.5
18	Mozambique	2.2	3	0.2	2.4 - 2.7
19	Kenya	2.1	4	0.3	2.1 - 2.7
20	Cameroun	2	4	0.6	1.6 - 3.0
21	Angola	1.7	3	0.4	1.6 - 2.5
22	Nigéria	1.2	4	0.6	0.6 - 2.1
	Moyenne	3.4	4.4	0.8	2.6 - 3.5
Autres régions					
	Nombre de pays	Moyennes			
Europe de l'Est	21	3.4	4.1	0.7	2.5 - 4.7
Amérique latine	11	3.9	3.8	0.5	3.0 - 5.3
Asie	12	4.5	3.8	0.5	2.8 - 5.8
Europe de l'Ouest	18	7.8	4.2	0.7	6.3 - 8.9
Amérique latine	2	8.5	4.0	0.6	7.2 - 9.6

Notes : Score IPC 2000 : désigne le degré de corruption tel qu'il est perçu par les hommes d'affaires, les spécialistes de l'analyse du risque et le public en général ; l'IPC est compris entre 10 (pays très probe) et 0 (pays très corrompu). Nombre d'études utilisées : désigne le nombre d'études qui ont été utilisées et qui ont permis de déterminer le score d'un pays donné. Seize études ont été utilisées, et un minimum de trois était nécessaire pour qu'un pays soit inclus dans l'IPC. Écart-type : donne une estimation des écarts entre les différentes sources dans le degré de corruption perçu pour un pays est grand, plus les résultats des sources utilisées diffèrent les uns des autres. Valeurs min-max : correspondent à la valeur maximale et à la valeur minimale obtenues par les différentes sources.

Source : Compilé par la Division de la Recherche à partir de: Transparency International, Index des perceptions de la corruption 2000.

niveaux pour espérer en venir à bout. Des actions sont également requises sur le plan politique, juridique et économique. La première consiste à obtenir un ferme engagement politique au plus haut niveau, qui constitue souvent l'obstacle majeur. Lorsque la corruption est généralisée et implique les cadres politiques, la lutte contre la corruption comporte des risques politiques. Pour que s'installe une nouvelle culture débarrassée de la corruption, les dirigeants doivent pouvoir rendre des comptes à la population et aux partenaires, et le peuple doit avoir accès à l'information et à l'éducation pour comprendre les enjeux et prendre des décisions en connaissance de cause. Une presse solide et indépendante est indispensable, tout comme la primauté du droit.

Les efforts de prévention doivent être axés sur les titulaires de fonctions de confiance et sur ceux qui proposent des pots-de-vin. Un code de conduite du secteur privé devrait permettre de distinguer une manœuvre frauduleuse d'une activité légitime de promotion. De même, un code d'éthique dans le service public devrait être élaboré. Une bonne stratégie de prévention nécessite un cadre d'exécution rigoureux pour faire jouer pleinement l'effet dissuasif. Les lois contre la corruption à tous les niveaux doivent être appliquées sans favoritisme. Les lois et règlements devraient être revus pour lever toute ambiguïté offrant une brèche à la corruption. En outre, le judiciaire doit être renforcé pour surveiller la probité et l'efficacité des agents.

Bien que la corruption soit avant tout un problème national, elle prend de plus en plus une dimension internationale au fur et à mesure que la mondialisation gagne du terrain. Selon certaines estimations, les dirigeants africains possédaient il n'y a pas longtemps 20 milliards de dollars de dépôts dans les seules banques suisses. Il est connu

que, dans plusieurs parties du monde, les milieux d'affaires doivent graisser la patte pour gagner des contrats à l'étranger. Dans le commerce des armes, sans doute l'activité légitime la plus sale, on estime à environ 2,5 milliards de dollars par an les sommes versées sous forme de pots-de-vin, soit près du dixième du chiffre d'affaires. La lutte contre la corruption requiert manifestement une approche mondiale. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, par exemple, considère que les autorités de supervision bancaire ont l'obligation d'encourager des normes éthiques de conduite professionnelle dans les banques et autres institutions souvent utilisées comme intermédiaires pour le blanchiment de l'argent sale. Tous les pays participant au commerce international devraient appliquer les lois anti-corruption. Les mesures de lutte contre la corruption devraient s'appliquer aux pays riches comme aux pays pauvres et cibler tous ceux qui sont directement coupables d'actes entachés de corruption de même que ceux qui facilitent la corruption et le détournement.

Promouvoir la gouvernance économique et le gouvernement d'entreprise

La bonne gouvernance politique ne représente pas seulement un objectif louable en elle-même. Elle est essentielle comme base de la bonne gouvernance économique, pilier du processus de croissance et de développement économiques. La gouvernance économique conditionne les résultats économiques tels que la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'encadré 2 présente les éléments fondamentaux de la bonne gouvernance économique. Le point de départ, comme on peut le voir, pour aborder les questions

Encadré 2 : Principes de base de la gouvernance économique

La bonne gouvernance politique ne constitue pas seulement un objectif louable en soi : elle est aussi essentielle pour jeter les bases d'une bonne gouvernance économique, pivot de la croissance et du développement. La bonne gouvernance économique conditionne de manière cruciale toutes les avancées, notamment la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le concept de gouvernance économique désigne ici une palette d'activités qui se recoupent à de nombreux égards. D'une manière générale, on peut classer celles-ci dans cinq grandes catégories :

- Définition du programme de développement par l'État. La première façon d'aborder les enjeux relatifs à la gouvernance économique consiste, pour les pouvoirs publics, à déterminer un programme de développement, c'est-à-dire les orientations à prendre pour réaliser les objectifs socioéconomiques. Au cœur de ce paradigme se trouvent l'équilibre entre secteurs public et privé ainsi que l'étendue des pouvoirs discrétionnaires que l'État entend exercer sur la sphère économique.
- Instauration d'un environnement propice pour que les entreprises prospèrent, via la politique et l'action publiques. Dans le cadre de ce grand programme de développement, l'État conçoit, formule, met en œuvre et suit des mesures destinées à atteindre les objectifs communs et les buts nationaux. Ce processus doit être crédible et viable. Il doit en outre inspirer confiance aux entrepreneurs locaux et étrangers.
- Incitation à une gestion économique responsable et transparente. Il convient de déterminer dans quelle mesure l'État souscrit aux principes de la bonne gouvernance économique – responsabilité, transparence, gestion économique et financière, entre autres – dans les domaines placés sous son contrôle direct : administration des entreprises publiques, services sociaux et infrastructure (routes et télécommunications, par exemple).
- Création du fondement institutionnel du développement. Le quatrième facteur est le rôle du gouvernement. Ce dernier doit faciliter et réglementer l'activité économique, notamment en mettant à disposition un cadre juridique opérant, assorti de procédures claires et simples pour garantir l'exécution des contrats, définir et défendre les droits de propriété, instituer les mêmes règles du jeu pour tous et bâtir un système judiciaire solide et impartial.
- Soutien aux entreprises citoyennes et responsables. Le cinquième aspect porte sur les conditions d'un bon gouvernement d'entreprise, à savoir les règles et la réglementation, évoquées plus haut, ainsi que le droit des entreprises, qui fixe notamment les dispositions protégeant les intérêts des actionnaires. Il couvre les institutions aptes à mettre en place un champ d'action concurrentiel et permettant le traitement égal de tous les intervenants, ainsi qu'à discipliner les parties prenantes, qu'il s'agisse des administrateurs ou des détenteurs du capital.

touchant la gestion économique consiste à définir la vision de développement de l'État, qui fait des choix aussi stratégiques que l'équilibre entre l'État et le marché, l'adoption d'une approche autocentrée ou extravertie du développement et précise les moyens d'action à mettre en œuvre. Cette vision devrait également comporter des critères de sélection entre ces moyens d'action suivant leur effet probable, qu'ils agissent directement ou non sur le problème, leur coût et la souplesse qu'ils offrent.

La vision du développement doit tenir compte de la réaction éventuelle du public aux politiques de l'État (les gagnants et les perdants) ainsi que de l'étendue et de l'ampleur de l'impact qu'elles auront sur les groupes sociaux. Dans le cadre de cette vision, des consultations doivent être engagées préalablement à toute élaboration de politiques avec les personnes susceptibles d'être touchées. Un dialogue suivi doit être entretenu avec les intérêts privés et les autorités devraient bien connaître les intérêts des groupes sociaux particuliers.

Dans cet esprit, de plus en plus nombreux sont les pays africains qui reconnaissent que le développement efficace passe non seulement par la mise en œuvre de réformes économiques à court terme, mais également par l'adoption d'une vision à long terme reposant sur des choix stratégiques clairs. Les efforts entrepris sous l'impulsion de pays comme l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Sénégal et la Tanzanie – qui ont lancé le « Programme de renaissance de l'Afrique pour le millénaire » – témoignent du ferme engagement en faveur du développement durable sur le continent. Bien entendu, les contours spécifiques d'une vision à long terme peuvent varier d'un pays à l'autre, mais les enseignements tirés de l'expérience et de la mise en œuvre des réformes

économiques transparaissent dans l'observation par les dirigeants africains de quatre grands axes de développement :

- La réduction de la pauvreté représente l'objectif suprême ;
- Le secteur privé doit servir de principal moteur de la croissance économique ;
- Il revient à l'État un rôle de régulateur et de facilitateur efficace ;
- Il est impératif de relever le défi de la mondialisation.

Pour réaliser ces objectifs, il importe que les politiques soient définies et appliquées avec efficacité. Dans les sections qui suivent, l'accent sera mis sur des aspects concernant la capacité de l'État à mettre en œuvre ses politiques. Cette capacité comporte quatre dimensions : capacité de réglementation, capacité de prélèvement, capacité administrative et capacité technique.

Capacité de réglementation

Dans leur tentative de s'orienter vers une croissance tirée par le secteur privé et la promotion de la participation du secteur privé à la fourniture de services, les pays africain sont confrontés à des défis majeurs. Pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel offert par les initiatives du secteur privé, l'État doit établir des règles rationnelles et assurer leur observation. Il doit également mettre en place des régimes suffisamment incitatifs pour encourager et assurer la participation du secteur privé. Les fonctions réglementaires de l'État peuvent être regroupées entre celles qui ont trait à la participation du secteur privé à la fourniture de services et celles qui concernent le fonctionnement du système financier.

Cadre réglementaire

La réglementation est difficile et coûteuse. Autant que possible, il conviendra de lui préférer la concurrence. En cas de besoin, toutefois, l'accroissement de la participation du secteur privé à la fourniture des services d'infrastructure sera tributaire de l'existence d'une réglementation et d'institutions judicieuses. Le cadre réglementaire doit être souple, mais suffisamment perfectionné pour répondre à l'objectif fondamental de la réglementation, à savoir corriger les lacunes du marché. D'une manière générale, le cadre réglementaire comportera des règles relatives à l'entrée, à la sortie, au degré de participation et au recouvrement des coûts. Il devrait également comprendre des critères de performance pour l'évaluation du fonctionnement de la concession accordée. C'est dire que, pour être efficace, le cadre réglementaire doit trouver un juste équilibre entre la levée des obstacles à la participation privée, la protection des consommateurs et la sauvegarde des objectifs socioéconomiques du pays.

La qualité de la réglementation est étroitement liée à l'état de la gouvernance politique, cette dernière servant de cadre institutionnel dans lequel opèrent les organes de contrôle. Un cadre réglementaire judicieux a besoin d'être respecté pour être crédible. Sans une observation rigoureuse, la réglementation et l'autorité publique perdent toute crédibilité. Du point de vue des opérateurs privés, l'inobservation de la réglementation donne une mauvaise impression et risque de ternir l'image du pays. Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent donc avoir intérêt à ce que les procédures de mise en application soient suivies avec transparence et cohérence.

Un cadre réglementaire efficace ne peut reposer sur la discipline en l'absence d'incitations appropriées. Un cadre favorable offrira normalement au conseil d'administration et à la direction d'une société privée suffisamment d'incitations pour poursuivre des objectifs qui sont dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires. L'infrastructure faisant souvent appel à des investissements irrécupérables, un cadre incitatif favorisant le recouvrement des coûts est indispensable pour que la participation privée atteigne un niveau mutuellement avantageux pour l'investisseur, les pouvoirs publics et le consommateur.

La nature des institutions chargées de la mise en application de la réglementation constitue une question importante. En général, les institutions de contrôle couvrent une ou plusieurs branches d'activité. Dans les pays africains, le choix entre les deux types constitue un problème pour diverses raisons, allant de l'efficacité des décisions prises à l'absence des compétences techniques nécessaires, en passant par la taille souvent réduite de la branche d'activité et le coût de la réglementation. L'approche axée sur une seule branche d'activité privilégie l'expérience et les connaissances spécialisées dans une branche d'activité particulière, ce qui se traduit par des mesures de réglementation plus rationnelles. En ce qui concerne les pays africains, on peut avancer qu'il ne serait pas souhaitable d'avoir autant d'organes de réglementation que de secteurs de services publics. En effet, la fonction première de l'organe de réglementation étant de s'attaquer aux problèmes de répartition des revenus, d'habilitation, de qualité du service et de recouvrement des coûts, la cohérence et l'universalité des approches et des décisions de

réglementation sont de la plus haute importance. En outre, les mesures de réglementation issues du même point permettent aux investisseurs de mieux appréhender la position des pouvoirs publics sur les questions constituant un sujet de préoccupation pour l'investisseur privé, à un moment où l'envoi du « signal adéquat » est déterminant pour les apports de capitaux privés.

Banque centrale et systèmes financiers

Parmi ses nombreuses fonctions, la banque centrale joue un important rôle de surveillance et de contrôle en vue de garantir le fonctionnement prudent et efficace du système bancaire et d'éviter une crise financière. Dans ce cadre, elle définit les règles pour la création de nouvelles banques et contrôle les procédures de comptabilité et d'audit. La banque centrale occupe également une place essentielle dans la stabilisation de l'économie, par le jeu de la régulation du niveau global de la demande.

La banque centrale devrait encourager et faciliter la création d'autres institutions financières, en particulier les institutions destinées à financer le développement par des prêts à long terme et à ouvrir le marché des titres d'État. Les instruments financiers non bancaires, comme les sociétés de capital-risque, les marchés obligataires et les bourses de valeurs mobilières, devraient être développés afin de promouvoir la concurrence et la diversification des marchés financiers et d'attirer l'investissement étranger de portefeuille.

En Afrique, les banques centrales appartiennent à l'État et jouent un rôle de premier plan dans la définition de la politique économique. En dépit des pouvoirs conférés par la loi, les

banques centrales ont des difficultés dans de nombreux pays africains à s'acquitter correctement de leur devoir de contrôle. Un personnel inadéquat, aussi bien en quantité qu'en qualité, peut limiter leur capacité de surveillance du système bancaire. Dans certains cas, la réglementation est appliquée avec laxisme à raison de la corruption ou pour des motifs politiques.

L'indépendance de la banque centrale revêt une grande importance pour le développement du système financier et l'efficacité de la politique monétaire. L'argument fondamental qui milite en faveur de cette indépendance est la séparation du pouvoir de créer la monnaie de celui de l'utiliser de même que le besoin d'éviter que les institutions et les instruments monétaires ne servent à des fins politiques et matérielles. L'indépendance signifie d'abord que la banque centrale possède toute latitude pour décider des mesures à prendre pour atteindre ses objectifs premiers de préservation de la stabilité macroéconomique et de création d'emplois. Elle revient ensuite à dire qu'une fois les décisions de politique monétaire prises, aucun organe de l'État ne peut les annuler, sauf dans des circonstances exceptionnelles stipulées par le législatif. Une troisième condition pour l'autonomie d'une banque centrale réside dans l'indépendance de son personnel, notamment la possibilité de choisir et de nommer des administrateurs possédant une grande compétence professionnelle et qui ne sont pas obligés de céder aux pressions politiques et autres. Enfin, la banque centrale doit jouir de l'indépendance instrumentale, c'est-à-dire avoir le contrôle des instruments qui affectent le processus d'inflation, en particulier empêcher tout financement direct des déficits publics.

Capacité de mobilisation des ressources

Traditionnellement, la capacité de l'État à mobiliser des ressources se cantonne à la politique budgétaire : Il s'agit de rassembler des moyens et de les utiliser avec efficacité pour fournir des biens et des services collectifs. Toutefois, dans les pays en développement fortement tributaires des flux de capitaux publics, on peut considérer que cette capacité de mobilisation va au-delà de la politique budgétaire classique pour englober la manière dont les ressources extérieures sont obtenues et utilisées.

Gestion de la politique budgétaire

Dans le nouveau contexte démocratique, le pouvoir de lever des impôts et d'autoriser l'ensemble des dépenses publiques appartient au législatif, qui agit dans l'intérêt des contribuables et des électeurs. L'approbation annuelle des budgets et des dépenses ne doit pas être une activité purement protocolaire. Le législatif doit les soumettre à un examen critique, comme le dictent la constitution et leurs responsabilités envers les contribuables. Les parlementaires devront prendre conscience des conséquences économiques et politiques plus vastes des politiques et des dépenses budgétaires.

La gestion de la politique budgétaire, qui englobe l'administration fiscale et la gestion des dépenses, est déterminante pour les résultats économiques. Les politiques fiscales influent considérablement sur les décisions d'investissement et pourraient être utilisées pour améliorer la compétitivité nationale et la performance économique. De même, la gestion des dépenses a d'importantes répercussions sur l'exercice des fonctions de l'État et sur l'économie. Dans le cadre des programmes de réforme, de

nombreux pays africains ont entrepris d'améliorer leurs performance budgétaire et d'adopter de nouveaux régimes fiscaux. En principe, la réforme du régime fiscal devrait être guidée par trois principes. Premièrement, le système fiscal doit promouvoir l'efficacité économique en évitant les interférences avec les décisions portant sur l'emploi, l'investissement et la consommation. Il faut examiner à quel point les décisions économiques se ressentent du code fiscal de même que l'incidence de la structure fiscale sur les résultats économiques. Deuxièmement, le système fiscal doit comporter une forte dose d'équité et s'efforcer de répartir équitablement le fardeau fiscal entre les membres de la société. Troisièmement, le régime fiscal doit pouvoir être administré. Une politique fiscale peut paraître idéale sur le papier, mais se révéler incapable d'atteindre ses objectifs en raison des difficultés que pose sa mise en application ou parce que les contribuables ne sont pas suffisamment informés ou sensibilisés.

Pour mettre en place un régime efficace d'administration fiscale, la première priorité consiste à disposer d'un département des recettes composé de professionnels compétents et engagés ainsi que d'un mécanisme équitable et intégré d'évaluation et de recouvrement de l'impôt. La fraude fiscale, qui permet au contribuable et au percepteur d'échapper à toute sanction, est assez répandue dans les pays africains du fait de la corruption et de l'inefficacité des organes de l'État. Dans le cadre du processus de réforme fiscale, il importe de trouver le moyen d'encourager les citoyens à payer leurs impôts, d'établir des contrepois solides pour lutter contre la corruption et de créer des mécanismes de mise en application puissants afin d'accroître le risque lié à la fraude fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les dirigeants africains doivent commencer à maintenir les dépenses publiques dans les limites compatibles avec la stabilisation intérieure et la croissance à long terme ainsi qu'à consacrer davantage de ressources à l'éducation et aux services de santé, dont les populations ont cruellement besoin. Dans le secteur éducatif, plus d'efforts s'imposent pour orienter les dépenses publiques vers l'enseignement primaire, tandis qu'on s'en remettrait au secteur privé pour financer l'enseignement secondaire et supérieur, ce qui permettrait un financement rationnel et équitable de l'éducation par les dépenses publiques. L'informatique constitue un outil important dont les pouvoirs publics pourraient tirer parti pour fournir des services moins chers et plus efficaces. Le recours à l'informatique pour assurer aux populations rurales l'éducation et les soins de santé au moindre coût revêt à cet égard une importance toute particulière.

Gestion de la dette et pratique

Le fardeau de la dette représente pour de nombreux pays africains un obstacle majeur au redressement économique et à la réalisation d'une croissance soutenue. Les initiatives de réduction de la dette trouvent leur principale raison d'être dans le fait que la réduction de la dette n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'empêcher la récurrence du problème de la dette. Les efforts que déploie la communauté internationale pour réduire l'endettement extérieur doivent donc aller de pair avec la promotion de politiques internes de gestion de la dette, destinées à optimiser la contribution de l'endettement extérieur à la croissance économique et à éviter l'éclatement d'une crise de la dette. Pour ce faire, les emprunts

extérieurs doivent s'accorder avec le programme de développement et de gestion économique de l'État, en particulier le processus budgétaire et la balance des paiements. Un système efficace de gestion de la dette fait intervenir plusieurs fonctions coordonnées et interdépendantes, assurées par un certain nombre d'organes publics. Si l'organisation peut sensiblement varier d'un pays à l'autre, la coordination doit revenir à un service central compétent pour toutes les questions relatives à la dette et associant les hauts responsables de la gestion financière.

La gestion de la dette met en jeu deux types de fonctions intégrées : la fonction administrative et la fonction opérationnelle. Une bonne gestion de la dette requiert que la fonction administrative soit située à un niveau adéquat de l'autorité et exige engagement, appui et accès au plus haut niveau de l'État. De préférence, la représentation devrait se faire au rang ministériel. Les responsabilités consisteraient principalement à régler les activités des organes de l'État devant contracter et administrer la dette extérieure, à suivre les sources de financement et à les approcher avec des techniques d'emprunt appropriées. Le service chargé de la gestion de la dette doit également développer et coordonner les capacités statistiques et d'analyse de la dette pour aider à la prise de décision.

Capacité d'administration

Une bonne gestion économique exige une forte capacité administrative, faisant appel à un service public efficace, ouvert, responsable et transparent, apte à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques requises ainsi qu'à la gestion du secteur public. Sans un secteur public et une fonction publique efficaces, il serait difficile aux

pouvoirs publics de formuler ou d'appliquer de bonnes stratégies et politiques économiques, d'instaurer un cadre juridique et réglementaire favorable et de fournir comme il convient les services sociaux tels que l'éducation et la santé. La mise en œuvre efficace des politiques de développement passe par une capacité administrative solide non seulement dans l'administration centrale, mais également au plan national, provincial et local.

Gestion du secteur public et réforme de la fonction publique

La gestion du secteur public a un rôle d'appui à jouer pour permettre aux opérateurs privés d'occuper la place qui leur revient. Elle doit instaurer un environnement économique et social porteur pour l'investissement et renforçant la capacité du secteur privé à devenir compétitif sur le plan international. Cela demande que soient mis en place des mécanismes favorisant et garantissant la qualité des services publics. Les dispositifs de contrôle des dépenses, de détection et de répression des gaspillages et de la corruption doivent être renforcés. Il s'impose également de créer des institutions indépendantes pour promouvoir la responsabilité du secteur public et privé – tels l'auditorat général, la charge de médiateur et la commission parlementaire des comptes publics – et de leur donner les moyens de s'acquitter de leurs obligations sans risque de représailles. Les entreprises publiques devront être dotées de conseils d'administration compétents.

Les initiatives tendant à réformer la gestion du secteur public ne doivent pas intervenir au coup par coup. Elles nécessitent une coordination pour accroître les chances de succès. Pour être couronnées de succès, les réformes doivent obéir

à une vision d'ensemble, partagée par les principaux partenaires. La réforme du secteur public dans les pays africains ne pourra être complète ni aboutir tant que ne sera pas réglée la question de la rémunération dans la fonction publique. Pour obtenir une fonction publique aussi efficace qu'efficiente, les réformes devront aller au-delà de la maîtrise des coûts et des compressions pour aborder le manque d'incitations auquel sont confrontés les pays africains. Les systèmes de rémunération et de promotion n'ont souvent aucun lien avec la performance. Pour attirer et garder des fonctionnaires hautement qualifiés, il est notamment recommandé de créer une haute fonction publique où l'entrée se fera sur compétition et au mérite. Les hauts cadres de la fonction publique devraient bénéficier de meilleures opportunités professionnelles et d'une rémunération proche de celle qu'offre le secteur privé ou même plus intéressante. Pour cela, les gouvernements africains devront accepter d'élargir le différentiel entre les fonctionnaires possédant peu de qualifications et ceux qui sont hautement qualifiés. Cette démarche devrait, on l'espère, réduire la fuite des compétences constatée dans la fonction publique. La promotion du gouvernement en ligne (voir plus loin) pourrait offrir un moyen de parvenir à une fonction publique restreinte, mais très bien payée.

Au-delà de la fourniture des services publics, la promotion d'une gouvernance locale efficace et efficiente est de plus en plus considérée comme essentielle au projet démocratique en Afrique et un moyen d'établir un système économique et politique qui fonctionne correctement. Le développement soutenu à long terme du continent requiert une gouvernance locale viable. La consolidation de la gouvernance locale est

nécessaire pour que la démocratie puisse se développer. Cela exige non seulement la décentralisation, mais également la délégation de pouvoirs aux administrations locales et la mise en place d'un processus politique local viable, à même de mobiliser les populations et d'exiger des autorités locales de rendre des comptes. Une gouvernance locale efficace, qui facilitera la croissance et le développement à long terme, passe par une décentralisation véritable. La décentralisation ne doit pas être utilisée par l'administration centrale comme un moyen de fuir ses responsabilités. Elle doit participer d'une stratégie nationale pour arriver à une gestion plus responsable et plus équitable des affaires publiques. Il doit exister une bonne communication entre l'administration centrale et les administrations locales. En plus des mesures destinées à promouvoir la responsabilité et à lutter contre la corruption, les ressources doivent être équitablement réparties entre les différents échelons de l'administration.

Capacité technique

Si les pays africains veulent parvenir à un développement économique soutenu, ils gagneraient à créer et consolider les institutions de conception et de mise en œuvre de la gestion économique. Ils doivent également renforcer leurs capacités dans de nombreux autres domaines participant au fonctionnement de la gouvernance politique et économique de même qu'aux activités du secteur privé et de la société civile. C'est dire la nécessité de promouvoir les institutions améliorant la capacité de l'État à gouverner et la capacité du secteur public à produire. Censé tirer parti des possibilités offertes par la technologie de l'information pour accroître les capacités de l'État

à fournir des services et gérer le processus de développement, le gouvernement en ligne constitue un aspect important de la capacité de l'État

Créer des institutions adéquates

Dans le domaine de la gouvernance politique, il existe un besoin impérieux de renforcer les services d'appui à la conduite et à la préparation des élections. Il s'agit notamment de la définition des cadres électoral et juridique, de l'informatisation des fichiers électoraux et de la formation des superviseurs des élections. L'appui aux élections municipales et l'organisation de référendums constituent également des domaines où le continent se doit de raffermir ses capacités. Un domaine connexe est l'amélioration de l'aptitude du parlement à orienter les priorités concernant les enjeux complexes de l'obligation de rendre des comptes, de la décentralisation et des réformes constitutionnelles. La promotion de l'accès à la justice, les réformes juridiques, l'aide juridique aux populations défavorisées, l'éducation civique et les droits humains sont autant de domaines où de nombreux pays africains auraient intérêt à renforcer leurs capacités. Sont également importants les services d'appui pour la recherche du consensus, la prévention des conflits et l'échange d'informations entre les pouvoirs publics et la société civile. Ces fonctions d'appui sont mieux assurées en créant ou en renforçant les institutions telles que les études parlementaires et les centres d'information législative, la charge de médiateur ou les institutions et organismes des droits humains.

Il faut également des centres nationaux pour aider à réunir des informations et des connaissances sur des questions particulières et

mener le dialogue sur les mesures à prendre. Il devient de plus en plus essentiel pour les dirigeants d'avoir accès à l'information, à la recherche et à la connaissance des enjeux avant de définir les politiques. Il importera pour les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile de contribuer à la création de ces centres d'orientation. Des modèles existent, tels l'Institut nigérian de recherche économique et sociale (NISER) et le Centre Al-Ahram d'études politiques et stratégiques, créé par le gouvernement égyptien en 1968. Face aux problèmes régionaux, des centres d'orientation peuvent être créés à l'échelle régionale. C'est le cas de l'Institut régional d'études politiques pour l'Afrique australe (SARIPS), installé à Harare au Zimbabwe.

Il n'existe pas d'institutions de promotion technologique ou, lorsqu'il en existe, elles sont négligées. Les pays africains ont tout intérêt à créer et promouvoir de telles institutions à même d'offrir de vastes services de vulgarisation permettant d'obtenir une assistance globale comprenant savoir-faire technique, financement, compétences en gestion, formation et information commerciale. Ces institutions ont pour mission d'aller dans les entreprises privées pour identifier les problèmes et concevoir des solutions et des programmes de formation appropriés. Elles fournissent des informations sur les normes internationales et la qualité, assurent aux petites entreprises à des tarifs subventionnés la formation, les services de conseil et de démonstration sur la productivité et la qualité. Elles servent également d'agents pour le transfert et le développement de la technologie, et fournissent des services techniques spécialisés aux nouvelles industries.

Promouvoir le gouvernement en ligne

Le gouvernement en ligne renvoie à l'utilisation des technologies de l'information pour exécuter les fonctions gouvernementales avec le maximum d'efficacité et au moindre coût. La plupart des pays africains gagneraient à renforcer leurs capacités à cet égard. Les systèmes informatiques permettant aux pouvoirs publics de définir et mettre en œuvre les mesures économiques et d'évaluer l'efficacité constituent pour le moment de puissants outils de politique publique. Ces systèmes d'information pourraient accroître la vitesse, le volume, la qualité, la transparence et la responsabilité des transactions publiques, ce qui se traduirait pour les services des administrations publiques par d'importants gains de productivité.

Dans le domaine du suivi budgétaire, les pouvoirs publics peuvent utiliser les systèmes informatiques pour la définition et le suivi du processus de recouvrement de l'impôt de même que pour la validation des recettes collectées au regard des dépenses. Pour la planification budgétaire, les technologies de l'information offrent des techniques de simulation permettant simultanément de maximiser les recettes fiscales et de minimiser le poids fiscal sur des groupes de revenu ou des acteurs économiques donnés. En matière de passation de marchés, l'informatisation peut simplifier les procédures d'acquisition en facilitant la publication d'annonces, la présélection, la publication d'avis d'appel d'offres, la sélection et le paiement par voie électronique. Il convient de souligner, toutefois, que la technologie de l'information est loin d'être une panacée. Elle représente un puissant outil qui ne donnera de résultats que s'il est utilisé à bon escient. Pour ce faire, les pays africains doivent surmonter, en priorité, de nombreux obstacles, notamment l'état

des services de télécommunications qui laisse à désirer et le coût élevé des ordinateurs et des logiciels.

Le gouvernement d'entreprise

Lorsque le terme gouvernance est évoqué, on pense presque toujours à la gouvernance civile ou politique. Ces dernières années, toutefois, la gouvernance économique et d'entreprise n'a cessé de gagner en importance. Les relations entre la gouvernance politique, économique et le gouvernement d'entreprise rappellent une série de cercles concentriques où la gouvernance politique forme le cercle extérieur, suivie de la gouvernance économique, tandis que le gouvernement d'entreprise constitue le cercle le plus petit.

La gouvernance politique oriente l'économie et met l'infrastructure institutionnelle requise à la disposition de la gouvernance économique. À son tour, la gouvernance économique sert de cadre dans lequel s'exerce le gouvernement d'entreprise. En particulier, elle met en place les lois régissant la création des entreprises, fournit le cadre réglementaire pour la conduite des affaires et établit le cadre macroéconomique. Ainsi, la gouvernance d'entreprise se trouve à l'intersection de la législation, de la politique publique et de la conduite des affaires. Un gouvernement d'entreprise judicieux sur le continent devrait être attentif aux besoins des partenaires intérieurs et extérieurs, et plonger ses racines dans les traditions politiques et juridiques du pays. Le défi essentiel consiste pour les pays africains à trouver des institutions de gouvernement d'entreprise à même de contribuer au développement et à la réglementation du secteur privé pour qu'il puisse remplir le rôle de développement qui lui revient.

Dans le monde d'aujourd'hui, les entreprises doivent être aptes à exploiter les marchés nationaux et internationaux de capitaux. Les investisseurs particuliers, les fonds, les banques et d'autres institutions financières fondent de plus en plus leurs décisions non seulement sur les perspectives d'une entreprise, mais également sur sa réputation et la manière dont elle est gérée. Ce besoin grandissant d'avoir accès aux ressources financières, tant intérieures qu'étrangères, et de mettre le pouvoir du secteur privé au service du progrès économique et social a projeté le gouvernement d'entreprise sur le devant de la scène. C'est pour ces raisons que les pays commencent à prendre conscience que le gouvernement d'entreprise revêt pour le secteur privé autant d'importance que la gouvernance publique pour le secteur public. La gouvernance publique peut avoir un impact majeur sur le comportement des entreprises du secteur privé. Une bonne gouvernance des entreprises représente une source potentielle d'avantage comparatif et un facteur déterminant pour la performance économique et le progrès social.

Du point de vue de l'entreprise, le consensus qui se fait jour est que le gouvernement d'entreprise a pour objet la maximisation de la valeur, tout en répondant aux obligations financières, juridiques et contractuelles de l'entreprise. Au sens étroit du terme, on peut voir dans le gouvernement d'entreprise un ensemble de dispositions internes à l'entreprise définissant les relations entre la direction et les actionnaires. Les actionnaires peuvent être publics ou privés, concentrés ou dispersés. Dans l'optique de la politique publique, la gouvernance d'entreprise est appelée à favoriser l'essor des entreprises, tout en veillant à ce qu'elles rendent des comptes dans

leur exercice du pouvoir et leurs pratiques. La politique publique vise à offrir aux entreprises les incitations et la discipline requises pour limiter l'écart entre les intérêts privés et sociaux en plus de protéger les intérêts des actionnaires. Un autre aspect du caractère public de l'entreprise apparaît en considérant que les entreprises privées ne servent pas que les intérêts des actionnaires. Elles sont tenues de rendre des comptes non seulement à leurs actionnaires, mais également à la société dans son ensemble. Ce qui pose le problème de la responsabilité de l'entreprise.

Leurs activités affectant non seulement les actionnaires, mais la société en général, les entreprises, surtout les grosses sociétés, doivent être considérées comme des entreprises sociales. En particulier, les décisions des grandes entreprises peuvent avoir des répercussions sur l'emploi, les échanges, l'environnement matériel et d'autres aspects de la société. À ce titre, l'entreprise devrait se comporter comme un citoyen socialement responsable et intégrer les considérations sociales dans ses opérations. C'est la notion de responsabilité sociale de l'entreprise, qui lui dicte d'encourir des coûts pour des actions socialement souhaitables, mais qui ne sont pas obligatoires en vertu de la loi. Ainsi, une entreprise pourra contribuer positivement au développement des communautés dans lesquelles elle opère, dans l'espoir d'améliorer ses résultats du fait de l'accroissement de sa clientèle.

Le gouvernement d'entreprise requiert des institutions qui puissent permettre à tous les acteurs d'intervenir dans des conditions d'égalité et de concurrence et à même de discipliner les protagonistes internes, que ce soit la direction ou les actionnaires. Ce type d'institutions et de politiques, plus développées dans les économies de marché avancées, limitent la disparité entre les

bienfaits sociaux et les gains privés. Elles réduisent également les coûts de transaction, principalement grâce à une plus grande transparence, aux mécanismes de vérification de la conformité et au suivi exercé par les organes de contrôle et d'autoréglementation. Les plus importants parmi ces institutions et instruments sont le cadre réglementaire de la politique concurrentielle, le cadre juridique censé faire respecter les droits des actionnaires, les systèmes de comptabilité et d'audit, un système financier bien organisé, le régime de faillite et le marché pour le contrôle des entreprises.

La gouvernance dans ses dimensions mondiales

Le phénomène de la mondialisation, qui a ramené le monde à un village planétaire, a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la gouvernance. Pour la première fois dans l'histoire, presque toutes les populations du monde sont rassemblées au sein d'un système économique mondial. Dans le même temps, des pressions s'exercent pour que les régimes politiques convergent vers un ordre mondial démocratique. Il n'est donc pas surprenant que ce siècle, où le nombre d'États souverains a augmenté de 55 en 1900 à 192 en l'an 2000, tandis que celui des pays démocratiques passait de zéro à 120, ait été qualifié de siècle de la démocratie. D'après le PNUD, pour la seule année 1999, pas moins de 90 pays ont organisé des élections locales et mis en place 1 621 juridictions intermédiaires et 478 000 juridictions locales. Il est manifeste que les pressions internes en faveur de la bonne gouvernance ont été impulsées de l'extérieur.

La mondialisation est en train de transformer de manière radicale le paysage économique et

politique, sous l'effet du large intérêt porté à la mondialisation des échanges et des marchés financiers, de l'internationalisation de plus en plus marquée des stratégies de production et de distribution des entreprises ainsi que des mutations technologiques qui démantèlent rapidement les barrières entravant la circulation internationale des biens, des services et des capitaux. D'un autre côté, la mondialisation peut s'observer dans les institutions intergouvernementales et dans l'expansion des sociétés transnationales, alors que les États sont liés entre eux par des obligations mutuelles nées d'un lacs d'accords multilatéraux et bilatéraux et font, de ce fait, l'objet d'une surveillance rigoureuse.

C'est dire combien la mondialisation a des implications profondes sur la gouvernance, notamment l'érosion de la souveraineté des États, dans la mesure où les organes transnationaux s'impliquent de plus en plus dans les enjeux nationaux et préconisent des lois universelles. Dans le même temps, elle offre des possibilités de développer le pluralisme, la légalité et la liberté. Dans ce contexte, le rôle de l'État revient à trouver l'équilibre entre l'impératif de tirer avantage de la mondialisation et celui d'instaurer un environnement économique et social sûr et stable dans le pays. Au nombre des dimensions mondiales notables de la gouvernance figurent l'impact de l'aide étrangère (voir encadré 3), le système commercial international, l'architecture financière mondiale, la corruption, la prévention et le règlement des conflits, de même que les technologies de l'information et de la communication. La gouvernance du système commercial international revêt une importance primordiale pour les perspectives de développement sur le continent.

Encadré 3 : L'impact des mécanismes d'aide sur la gouvernance

L'aide exerce une influence significative sur le développement en Afrique. Diverses études (entreprises tant par les donateurs que par les pays bénéficiaires) indiquent néanmoins que, malgré les réalisations dans certains domaines, les mécanismes par lequel l'aide est apportée ont des effets pervers sur la gouvernance. Ce phénomène est d'autant plus grave que les donateurs sont très présents en Afrique et jouent un rôle clé pour déterminer ce qui est fait, et comment, dans différents pays africains dépendants de l'aide et vulnérables. Voici quelques-unes de ces conséquences :

Le taux d'appropriation des politiques et programmes de développement est faible : L'aide tend à être accordée sous conditions. La négociation des programmes d'aide s'accompagne rarement d'une vaste consultation locale, si bien que cette aide est largement perçue par les Africains comme imposée de l'extérieur. Il en résulte un manque d'appropriation et d'engagement. De plus, ces programmes sont extrêmement fragmentés, car de nombreux donateurs tendent à traiter des priorités différentes par des procédures différentes. Pour couronner le tout, la coordination fait défaut. Enfin, la pratique habituelle qui consiste à instaurer des dispositifs spéciaux pour la mise en œuvre des mesures fragilise les services publics, étant donné que les fonctionnaires les plus compétents sont mobilisés pour travailler sur les programmes d'aide en qualité de chefs de projet. Cette approche non concertée empêche la gestion intégrée des dépenses publiques.

Les bénéficiaires ne sont guère responsabilisés : Les donateurs contribuant à hauteur de 50 pour cent, voire davantage, au budget de certains pays, ces derniers sont d'autant moins incités à se montrer responsables et à renforcer la gouvernance économique pour l'utilisation des ressources. Dans la mesure où les donateurs procèdent généralement à une micro-gestion de l'aide dans certains des pays d'Afrique très dépendants, les actions en faveur

Encadré 3 : (suite)

du développement sont essentiellement orientées sur la satisfaction de leurs propres exigences. L'aide n'est pas à l'origine des lacunes institutionnelles en Afrique, mais, dans un contexte où les institutions sont déjà insuffisantes, elle peut déresponsabiliser l'Etat vis-à-vis des citoyens.

Au lieu d'être renforcées, les capacités sont parfois détruites : Malgré des dépenses considérables consacrées à l'assistance technique aux pays d'Afrique, il est probable que les programmes d'aide amoindrissent en fait les capacités sur ce continent. Or, le renforcement des capacités (humaines et institutionnelles) est essentiel au développement, pour bien des aspects, notamment celui de la gouvernance. L'assistance technique déplace les compétences locales et mobilise des agents de la fonction publique pour administrer les programmes financés par l'aide. C'est précisément l'effet contraire à celui recherché. Dès lors que l'assistance technique est assortie de conditions, c'est le pays donateur qui en retire le plus d'avantages. Au final, ce système a donc moins d'impact sur l'économie du pays bénéficiaire et, dans certains cas extrêmes, il entrave le renforcement des moyens humains et institutionnels.

La viabilité et la transparence sont réduites : Si l'aide et la refonte dont elle fait l'objet sont mal comprises en Afrique, c'est aussi parce que la population locale ne participe pas à l'élaboration des mesures. Par conséquent, les pays bénéficiaires ne saisissent guère les objectifs et la façon dont ceux-ci peuvent être réalisés. C'est particulièrement le cas lorsque l'on pousse les pouvoirs publics locaux à réaliser des réformes ou des programmes d'assistance technique complexes.

La plupart du temps, les parlements ne sont pas associés aux discussions, malgré les répercussions considérables de ces politiques sur les budgets. De plus, nombre d'initiatives des donateurs ne sont pas intégrées aux budgets et plans de développement nationaux. Les donateurs soutiennent les investissements sans accorder suffisamment d'attention à la nécessité de trouver des financements en monnaie locale et des ressources locales supplémentaires pour assurer le fonctionnement et la continuité des dispositifs. Bien des programmes d'investissement n'obtiennent ni les fonds ni l'appui nécessaires à la viabilité et à l'utilisation efficace des mécanismes.

Le poids de la dette est trop lourd : Un endettement massif annule l'impact de l'aide nouvelle, car les économies en stagnation puisent dans leurs ressources budgétaires initialement réservées au développement pour couvrir l'augmentation du service de leur dette. De surcroît, lorsque l'encours de la dette est substantiel, on s'interroge sur la crédibilité des politiques et la viabilité des réformes. D'un autre côté, un important volume de dettes dont le service ne peut être assuré est susceptible de contraindre les donateurs à continuer de financer des pays malgré des politiques de développement laissant à désirer, et de rendre le bénéficiaire moins responsable vis-à-vis des résultats obtenus. Dans un tel contexte, la nouvelle aide risque de ne pas pouvoir compenser les effets négatifs de l'encours de la dette.

Source : D'après BAD et al. (2000).

Malgré les possibilités énormes et carrément sans précédent d'accroissement de la liberté économique offertes par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Afrique a perdu dans ses échanges au cours des trois dernières décennies l'équivalent d'environ 20 % du PIB, nettement plus que les apports d'aide (BAD et al., 2000). Cette perte tient en partie à des politiques inopportunes, au manque de diversification des produits et des marchés, à la détérioration des termes de l'échange et, par-dessus tout, aux politiques protectionnistes appliquées par les pays industriels. Certes de nouvelles structures de gouvernance commerciale mondiale peuvent améliorer l'accès du continent aux marchés et clarifier ses droits dans le cadre des échanges internationaux, mais plusieurs facteurs ont contribué à limiter l'efficacité de la participation de l'Afrique aux négociations commerciales multilatérales antérieures, y compris les négociations d'Uruguay. Il y a d'abord la perception selon laquelle le processus et les mécanismes de ces négociations étaient déséquilibrés et penchaient en faveur des pays développés. Ces derniers ont apparemment rempli l'ordre du jour de questions qui les intéressaient et continué d'y inscrire de nouveaux points au moment où les pays en développement et les moins avancés ne disposaient pas de suffisamment d'informations et de connaissances sur les « nouveaux enjeux » pour engager une négociation véritable. En outre, les mécanismes de décision ne semblaient pas des plus transparents, les pays développés réglant la plupart des questions « à huis clos » et en se concertant entre eux.

Au-delà de ces distorsions inhérentes aux processus de l'OMC, il y a lieu de relever les lacunes qui ont caractérisé la participation du continent. Les études donnent à penser que la plupart des pays ne maîtrisaient pas les

négociations et le caractère technique de certaines questions en discussion et/ou en négociation. Cela peut être attribué au défaut d'expertise technique et d'expérience de la négociation de la part de nombre de négociateurs africains, exacerbé par l'absence d'analyses approfondies des implications des différentes propositions par rapport aux intérêts nationaux spécifiques ainsi que par le manque d'appui et d'orientations au moment opportun de la part des responsables restés au pays. Ce constat illustre l'impératif de coordination régionale de la politique commerciale africaine, en particulier dans le processus de l'OMC, vu la part importante que les organisations régionales pourraient prendre dans le renforcement de la capacité du continent en vue d'une participation efficace. En particulier, en mettant en commun les ressources, ces organisations pourraient fournir aux pays membres des services plus rationnels que les différents États membres séparément.

Politique du Groupe de la Banque en matière de gouvernance

Le rôle de la Banque en matière de gouvernance a évolué au fil des ans et la bonne gouvernance prend de plus en plus de place dans sa mission de contribuer au développement économique et au progrès social des pays membres régionaux (PMR). À cet égard, ce n'est pas seulement la Banque (encadré 4), mais l'ensemble des pays membres qui ont pris conscience de l'importance que revêt la bonne gouvernance pour l'efficacité et la croissance économiques, au fur et à mesure qu'est découverte son utilité pour la stabilité macroéconomique et la croissance durable dans les PMR. Si l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté demeurent les priorités de la Banque dans tous

Encadré 4 : La gouvernance et les réformes institutionnelles au sein du Groupe de la Banque

A la mi-1995, le Groupe de la Banque s'est retrouvé confronté à de graves problèmes de gouvernance au niveau des relations entre les principales parties prenantes ainsi que de sa gestion interne. Cette crise a remis en question la capacité de la Banque à continuer de remplir sa mission en faveur du développement. En septembre 1995, les organes directeurs de la Banque ont donc demandé à la nouvelle équipe dirigeante d'élaborer un vaste programme de réforme.

Ce programme fixait quatre grands objectifs : premièrement, améliorer la qualité des opérations de la Banque ; deuxièmement, renforcer sa gestion financière ; troisièmement, réorganiser et accroître l'efficacité de sa structure organisationnelle et de sa direction ; quatrième, étoffer sa gouvernance institutionnelle.

Amélioration de la qualité des opérations : Les réformes ont porté sur l'amélioration de la qualité des projets et l'efficacité du programme de prêts de la Banque. La Banque a actualisé ses politiques sectorielles et conçu de nouvelles mesures, ce qui a conduit, en 1999, à l'adoption de la Vision du Groupe de la Banque. Ce document identifie des domaines prioritaires pour les interventions de la Banque dans les pays membres régionaux. Le Groupe de la Banque a également amélioré ses Documents de stratégie par pays, qui constituent désormais son principal outil de programmation des prêts et de l'assistance technique. Ces rapports sont élaborés conjointement par les pays emprunteurs, nos partenaires pour le développement et d'autres acteurs de premier plan. Pour les projets en cours, le processus consolidé de Revue annuelle des performances du portefeuille a mis en lumière la qualité du portefeuille de prêts de la Banque en réduisant le pourcentage de projets à risques. Dans le cadre de son plan à moyen terme visant à renforcer progressivement sa présence dans les pays membres régionaux, la Banque a ouvert six bureaux de pays en 2000. Elle pourra ainsi suivre de plus près son portefeuille et mieux coordonner ses activités avec ses clients et ses autres partenaires pour le développement.

Renforcement de la gestion financière : La Banque a mis en œuvre un programme de réforme financière d'envergure visant à renforcer ses politiques de recouvrement des prêts, de gestion du risque de bilan, d'emprunt et de gestion de la liquidité, ainsi qu'à veiller à ce que les risques inhérents à ses activités soient correctement couverts. En droite ligne des meilleures pratiques, la Banque a mis sur pied un Comité de gestion actif-passif qui veille au bon déroulement des activités financières. Dans le cadre de sa réforme financière, la Banque a également introduit de nouveaux produits financiers qui répondent mieux aux besoins des clients et améliorent la capacité à assurer le service de la dette. La Banque est, par exemple, l'une des premières institutions financières multilatérales à octroyer des prêts libellés en rands pour les emprunteurs en Afrique australe.

Restructuration des services et de la gestion de la Banque : Suite à la vaste réorganisation de la Banque au début de 1996, son système de gestion des ressources humaines a été rationalisé par une série de mesures, notamment l'introduction de nouveaux dispositifs d'évaluation des performances des effectifs et de classification des postes, ainsi que, pour le personnel, une amélioration de la rémunération et des avantages, la révision des règles et règlements, le renforcement de la procédure de recours et un programme complet de formation, qui comprend notamment le Programme de perfectionnement des cadres. La Banque a également mis sur pied un Programme de modernisation des technologies de l'information et des télécommunications. Ce programme vise à améliorer et à renforcer la qualité et l'efficacité des activités du Groupe de la Banque, ainsi qu'à faciliter l'adaptation à l'évolution de l'environnement de travail.

Mobilisation des ressources et gouvernance institutionnelle : Le dernier domaine de réforme, sur lequel la Banque travaille depuis cinq ans, a trait au renforcement de ses structures de gouvernance fondamentales. Ces réformes ont

Encadré 4 : (suite)

pour but d'accroître l'efficacité des opérations de la Banque, d'améliorer sa situation financière et de préserver les droits et les intérêts de ses membres. Par conséquent, en mai 1998, le Conseil des Gouverneurs a autorisé une cinquième augmentation générale du capital, de 35 pour cent, ainsi que la restructuration des fonds propres de la Banque. Il a également approuvé la mise en place du Comité consultatif des gouverneurs (CCG).

Les réformes dans ces quatre domaines sont bien avancées et commencent à porter leurs fruits. Le renforcement de l'efficacité des opérations a eu pour résultat immédiat un doublement de nos opérations de prêt sur les cinq dernières années. Ces prêts ont atteint 1,7 milliard de dollars en moyenne au cours des deux dernières années. La cote de solvabilité élevée de la Banque, qui nous permet de garantir un coût de financement minime à nos clients, repose sur des politiques financières prudentes, le soutien de ses pays membres et la solidité de sa structure de son capital. Le Groupe de la Banque a ainsi retrouvé sa place parmi les banques multilatérales de développement. Elle est la première institution financière de développement du continent africain. Elle a également fait de grands progrès pour remplir sa mission : mobiliser des ressources auprès de ses partenaires pour le développement, et contribuer au développement socioéconomique de l'Afrique.

Pour que le Groupe de la Banque poursuive sur sa lancée dans les années à venir, il sera nécessaire qu'il bénéficie du soutien de ses organes dirigeants et qu'il noue de solides alliances avec ses membres en Afrique et avec ses partenaires pour le développement.

Source : Omar Kabbaj (2000).

les PMR, la Banque juge de plus en plus que davantage de réformes institutionnelles sont requises si les pays doivent inspirer confiance au secteur privé et jeter ainsi les bases d'une croissance soutenue. Au nombre des problèmes de gouvernance auxquels la Banque porte l'attention figurent les suivants :

- Responsabiliser les organismes et les fonctionnaires publics à tous les niveaux de la gestion du secteur public, de la gestion et de la réforme des entreprises publiques, de la gestion financière publique, du gouvernement d'entreprise et de la réforme de la fonction publique, grâce à des processus officiels transparents de suivi et de communication ;
- Favoriser la transparence à tous les niveaux de l'État et de l'administration publique, y compris la transparence budgétaire en termes de communication de l'information, d'examen des dépenses publiques, de capacité d'analyse et de diffusion des politiques publiques ;
- Lutter contre la corruption en soutenant la recherche relative à la corruption, à la prévention et à la lutte contre la corruption dans les opérations financées par la Banque, en sensibilisant les PMR et en leur fournissant une assistance ;
- Promouvoir une participation plus active de même que la liberté d'expression et d'association, pour permettre aux bénéficiaires des programmes publics de participer efficacement à la définition et à la satisfaction des besoins, la coopération avec les ONG, les collectivités locales et les institutions de la société civile, la coopération économique et l'intégration régionale, l'appui à la décentralisation aux

- différents échelons ainsi que l'interface entre secteur public et secteur privé ;
- Favoriser un appareil judiciaire objectif et efficace grâce à l'instauration d'un cadre juridique prévisible ; et
 - Améliorer l'efficacité des institutions publiques et privées en renforçant les capacités techniques et de gestion grâce aux analyses économiques et sectorielles, à la sensibilisation et au dialogue sur les politiques à mener, ainsi qu'aux activités de prêt et autres.

- Capacité institutionnelle, situation politique et sociale du pays ;
- Prise en compte des effets de la mauvaise gouvernance sur le développement ;
- Prise en main des programmes et politiques de développement par les PMR ; et
- Souci d'établir un partenariat efficace entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale des partenaires au développement pour la mise en œuvre des initiatives relatives à la gouvernance.

Intégration des règles de la bonne gouvernance dans les activités du Groupe de la Banque

La bonne gouvernance est importante pour tous les pays et les questions de gouvernance incombent avant tout aux autorités nationales. Les efforts de la Banque devraient, autant que faire se peut, s'appuyer sur la volonté des autorités nationales et leur engagement à faire face aux enjeux de gouvernance, en reconnaissant que son intervention aura plus de chances de succès si elle vient en appont aux initiatives gouvernementales tendant à améliorer la gouvernance. Toutefois, il peut se produire des cas où les autorités ne prêtent pas suffisamment attention aux questions de gouvernance intéressant la Banque. Dans son souci de concrétiser son programme en matière de bonne gouvernance, la Banque cherchera à promouvoir la bonne gouvernance sous tous ses aspects, notamment le respect de l'État de droit, l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité du secteur public ainsi que la lutte contre la corruption, élément essentiel du cadre où les économies puissent prospérer. À ce sujet, son action sera guidée par les orientations suivantes :

Étant donné la complexité des questions de gouvernance et l'interaction entre les différentes composantes, les interventions de la Banque seront choisies parmi un large éventail d'activités en tenant compte du lien qui existe entre les différents ingrédients de la bonne gouvernance, la situation des pays, l'état du dialogue avec ces pays, les difficultés budgétaires et les contraintes de personnel. Le Groupe de la Banque passe par diverses voies pour promouvoir la bonne gouvernance dans les PMR. Premièrement, par ses conseils sur les politiques à mener, la Banque a aidé les pays membres à se doter de systèmes qui limitent les possibilités de décision au coup par coup, de recherche de la rente et de traitement discriminatoire des individus ou des institutions. À cet effet, elle a notamment encouragé la libéralisation des changes et des échanges, la libération des prix et la suppression de l'affectation directe du crédit. Deuxièmement, l'assistance technique de la Banque a permis aux pays membres d'améliorer leur aptitude à définir et mettre en œuvre les politiques économiques, à créer des institutions efficaces et à responsabiliser davantage le secteur public. Troisièmement, la

Banque a encouragé la transparence des transactions financières dans le budget de l'État, dans les banques centrales et dans le secteur public en général. Elle a contribué à l'amélioration des systèmes comptables, statistiques et d'audit. Ainsi, la Banque a aidé les pays membres à améliorer la gouvernance, à limiter les possibilités de corruption et à accroître les chances de détecter les cas de mauvaise gouvernance. En outre, elle s'est attaquée à des cas particuliers de mauvaise gouvernance, comme la corruption, lorsqu'il a été jugé qu'ils avaient un impact macroéconomique important.

Conclusion

Ces dernières années, cinq facteurs importants ont contribué à donner un nouvel élan à l'enjeu de la gouvernance. Premièrement, la faillite du développement enregistrée par le continent africain dans les années quatre-vingt, en particulier la difficile expérience et le bilan mitigé des réformes d'ajustement structurel. Deuxièmement, la reconnaissance de l'échec des économies dirigées et l'émergence d'un consensus quant à la relative efficacité des stratégies de développement néolibérales. Troisièmement, la montée en puissance des mouvements de défense de la démocratie en Afrique et dans d'autres parties du monde en développement, ralliés autour de la revendication de la bonne gouvernance et de modes de gouvernement plus attentifs aux aspirations des populations. Quatrièmement, la préoccupation grandissante devant le détournement des ressources intérieures et extérieures par la corruption. Et enfin, cinquièmement, le rythme accéléré de la mondialisation, qui exige plus que jamais auparavant un cadre de politique générale porteur et une bonne gestion économique.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la bonne gouvernance devrait s'appuyer sur trois piliers : i) des États efficaces ; ii) des sociétés civiles mobilisées ; et iii) un secteur privé performant. Les trois facteurs sont nécessaires pour un développement soutenu. Des États efficaces créent un cadre juridique et politique propice à une croissance économique équitable. Des sociétés civiles actives et dynamiques mobilisent les individus, les groupes et les communautés, facilitent l'interaction politique et sociale, contribuent à la formation du capital social et favorisent la cohésion et la stabilité de la société. Un secteur privé productif crée des emplois et des revenus. Par ailleurs, il est largement admis que l'obligation de rendre des comptes, la transparence, la lutte contre la corruption, la gestion participative et un environnement juridique/judiciaire porteur figurent au nombre des principaux éléments de la bonne gouvernance.

La mondialisation a de profondes implications sur la gouvernance, notamment l'érosion de la souveraineté de l'État, dans la mesure où les organes transnationaux s'impliquent de plus en plus dans les problèmes nationaux et préconisent des lois universelles. Une autre dimension a trait à la mondialisation accrue des problèmes politiques, sociaux, économiques et environnementaux. C'est dire que la bonne gouvernance ne peut être considérée comme un système fermé. Le rôle de l'État revient à trouver un équilibre entre l'impératif de tirer parti de la mondialisation et celui d'instaurer un cadre économique et social sûr et stable. Sur cette toile de fond, la gouvernance peut être définie comme « la manière dont le pouvoir est exercé pour la gestion des affaires d'une nation et de ses relations avec d'autres nations ». Il s'ensuit que l'action à l'échelle mondiale peut aider à trouver des solutions à certains problèmes de gouvernance,

comme la réduction de la corruption et des dépenses militaires excessives. Toutefois, tout en reconnaissant l'importance de la dimension et des implications de la mondialisation, le rapport privilégie les aspects nationaux de la bonne gouvernance.

L'intérêt porté par la Banque à la gouvernance tient à sa mission qui lui dicte de veiller à l'efficacité des efforts de développement qu'elle appuie. En outre, il cadre avec sa vision pour le développement soutenu du continent au XXI^e siècle. La Banque ne perd pas de vue la complexité des questions de gouvernance et a conscience que le travail dans ce domaine risque de s'avérer difficile et de ne pas donner de résultats dans l'immédiat. Elle reconnaît la nécessité d'un engagement à long terme et d'approches différenciées selon les régions, les pays et les types de projets.